



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. Rajaratnam (Singapour)	273
Discours de M. Folle Martínez (Uruguay)	277
Discours de M. Mladenov (Bulgarie)	281
Discours de M. Beye (Mali)	284
Discours de M. dos Santos Alves (Mozambique)	289
Discours de M. Aryal (Népal)	294
Discours de M. Patterson (Jamaïque)	299

Président : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. RAJARATNAM (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, monsieur le Président, de vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence. Je remercie aussi le Président sortant, M. Lazar Mojsov, ainsi que le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, de cette autre année, couronnée de succès, passée au gouvernail de l'Organisation.

2. Les deux plus grandes menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales sont les problèmes du Moyen-Orient et de l'Afrique australe qui attendent encore leur solution.

3. Sur le Moyen-Orient, je désire réaffirmer la position de Singapour. Tout d'abord, nous croyons que le Gouvernement israélien doit reconnaître le droit des Palestiniens à leur propre patrie et que les Palestiniens doivent reconnaître l'Etat d'Israël, en respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale. Deuxièmement, nous croyons que la question des frontières doit être réglée par des négociations fondées sur les principes de non-acquisition des territoires par la force et sur le droit des Etats de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Troisièmement, nous restons convaincus que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité constituent le cadre d'un règlement général des problèmes du Moyen-Orient. Nous nous félicitons des deux accords¹ conclus entre le président Sadate, de l'Egypte, et le Premier Ministre d'Israël, M. Begin, à Camp David. Nous y voyons un progrès. Les deux dirigeants ont fait preuve d'un grand courage. Ils méritent notre soutien et nos félicitations. Nous voulons aussi rendre hommage au président Carter, des

¹ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

Etats-Unis d'Amérique, pour les dons exceptionnels d'homme d'Etat dont il a fait preuve.

4. En ce qui concerne la question de Namibie, nous sommes atterrés par les décisions prises par le Gouvernement sud-africain de rejeter les propositions du Secrétaire général² et d'organiser des élections en Namibie sans la participation de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que le nouveau Gouvernement sud-africain reviendra sur ces décisions et qu'il reprendra la coopération avec l'Organisation pour une transition pacifique de la Namibie vers l'indépendance.

5. A propos du Zimbabwe, nous espérons qu'il n'est pas trop tard pour assurer une transition pacifique vers un gouvernement par la majorité. Nous adressons un pressant appel au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et aux Etats de première ligne pour qu'ils fassent un dernier effort en vue de parvenir à un règlement négocié acceptable pour toutes les parties intéressées. Quant à l'Afrique du Sud, à moins de démanteler rapidement le système odieux d'*apartheid*, un affrontement racial sanglant deviendra inévitable.

6. Antonio Gramsci, idéologue communiste italien, réfléchissant au triste état de notre monde contemporain, offrait à l'humanité le conseil que voici : "Nous avons besoin du pessimisme de l'intelligence et de l'optimisme de la volonté."

7. Je ne vois pas de meilleure formule de survie pour l'humanité. Je la recommande à l'Organisation ainsi qu'aux dirigeants politiques qui sont aussi hommes d'Etat. Je m'efforcerai donc, dans cette allocution, de faire preuve de cet esprit nécessaire de pessimisme nuancé d'espoir sur les perspectives de l'humanité. Bien que l'Organisation des Nations Unies ait été créée essentiellement pour traiter des problèmes de l'humanité dans leur ensemble, dans la pratique la plupart d'entre nous avons évité jusqu'ici de manifester trop de préoccupations pour l'humanité de crainte d'être jugés excentriques et manquant de réalisme.

8. J'espère donc que l'on ne m'en voudra pas si je m'écarte de cette pratique et consacre cette allocution à la cause des problèmes globaux.

9. Je commencerai en citant ce qu'a dit un homme que nous avons tous bien connu et que personne ne peut taxer d'outrance dans le choix des mots ou dans l'expression des idées; je veux parler de feu U Thant, qui a été pendant tant d'années notre secrétaire général. Voici ce qu'il a dit :

"La seule conclusion que je puisse tirer des renseignements dont je dispose en tant que Secrétaire général

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978*, document S/12827.

est que les Membres des Nations Unies ont peut-être encore 10 ans devant eux pour reléguer au second plan leurs anciens différends et pour parvenir à conjuguer leurs efforts afin d'arrêter la course aux armements, d'améliorer la qualité de l'environnement, d'enrayer l'explosion démographique et de donner l'impulsion voulue au développement mondial. S'il devait se révéler impossible de trouver une telle formule de coopération internationale au cours des 10 années à venir, je crains fort que tous ces problèmes ne prennent une ampleur telle qu'il ne soit plus en notre pouvoir de les résoudre³."

10. Ce discours a été prononcé en 1969. Le répit de 10 ans, que U Thant avait donné à l'humanité pour mettre de l'ordre dans ses affaires, expirera l'année prochaine. Aucun d'entre nous ne peut dire, honnêtement, que les liens de cette association globale se sont renforcés depuis lors. Au contraire, il y a tout lieu de voir se dégager le processus inverse. L'association présumée entre le Nord riche et le Sud pauvre est encore plus ténue qu'elle ne l'était au début de l'existence de l'Organisation des Nations Unies, alors que les riches étaient plus généreux dans leur aide aux nations nécessiteuses pour qu'elles soient moins pauvres.

11. Quant à l'espoir qu'avait U Thant de voir "les anciens différends" s'estomper, non seulement les anciennes batailles ont repris de plus belle depuis 1967, mais l'hostilité semble proliférer. Le théâtre de ces luttes toujours plus importantes nous le trouvons pratiquement dans tout le tiers monde. Selon le *World Armaments and Disarmament: SIPRI Yearbook* de 1976, il y a eu en tout, entre 1945 et 1975, 119 guerres civiles et internationales, mettant en cause le territoire de 69 Etats — soit près de la moitié des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies — et les forces armées de 81 nations⁴. Il y a eu plus de 300 coups d'Etat ou tentatives de coups d'Etat dans le tiers monde au cours de la même période. En outre, les auteurs de cet annuaire estiment aussi que ces guerres ont tué plus de personnes que la seconde guerre mondiale.

12. La course aux armements s'est-elle ralentie depuis 1969? La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui était consacrée au désarmement, a-t-elle exercé le moindre effet visible sur la course aux armements? La réponse à ces deux questions est, hélas, négative. De 1970 à 1978, les dépenses militaires dans le monde sont passées de 200 milliards de dollars à 400 milliards de dollars. Compte tenu de l'inflation, les dépenses militaires du monde ont augmenté à un taux annuel de 15 p. 100. De 1970 à 1978, les forces armées dans le monde sont passées de 21 à 23 millions d'hommes. Les exportations d'armes lourdes à destination du tiers monde ont atteint environ 8 milliards de dollars par an, en valeur constante du dollar de l'année de référence 1975, soit près de trois fois plus qu'en 1970. Les stocks d'armes nucléaires stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique ont augmenté de 8 000 ogives, les faisant passer à un total de 14 000. Devant ces faits et ces chiffres, on est conduit à la conclusion inéluctable que, pour reprendre les termes de U Thant, "le rythme fou de la course aux armements" continue de plus belle.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Séances plénières*, 1788^e séance, par. 34.

⁴ Voir *World Armaments and Disarmament: SIPRI Yearbook 1976*, Uppsala, Almqvist & Wiksell, 1976, p. 48.

13. Pour ce qui est de désamorcer l'explosion démographique, bien qu'il y ait eu un ralentissement de la croissance de la population dans certains pays en développement, d'une façon générale la situation s'est aggravée. La plupart des pays en développement se trouvent pris dans une sorte d'étau où même une croissante tout à fait spectaculaire de l'économie serait annihilée par une croissance encore plus grande de la population.

14. La vieille croyance qui veut que les immenses ressources inexploitées de la terre et les miracles technologiques pourraient faire face à toute augmentation de la population a été réduite à néant, ces dernières années, par la preuve du contraire. Nous comprenons maintenant qu'il y a des limites aux miracles techniques. Les ressources de la planète sont limitées et nous ne pouvons pas maintenir la vie au-delà de ces limites. Tout porte à croire que nous nous sommes approchés dangereusement de ces limites.

15. Jusqu'aux alentours de 1972, les perspectives de la situation alimentaire dans le monde semblaient assez prometteuses. La population augmentait constamment d'environ 2 p. 100 par an, mais l'on espérait pouvoir compenser cette augmentation par un accroissement de 3 p. 100 de la production alimentaire.

16. On a placé de grands espoirs dans ce qu'on a appelé le riz miracle, mis au point par les Philippines, et dans les variétés de blé à haut rendement cultivé au Mexique. Mais cet optimisme devait se révéler sans lendemain. En 1972, pour diverses raisons complexes, la production alimentaire totale a diminué pour la première fois en plus de 20 ans.

17. Nous comprenons maintenant que les statistiques réconfortantes des années précédentes dissimulaient un certain nombre de vérités déplaisantes au sujet de la production mondiale de céréales. Les besoins alimentaires du tiers monde étaient satisfaits moins par la production des pays en développement eux-mêmes que par l'augmentation de celle des pays riches comme les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et l'Argentine. Ces pays avaient réussi à augmenter leur rendement parce qu'ils cultivaient sur une vaste échelle, grâce à des moyens très scientifiques, des capitaux importants et une excellente organisation. C'était aussi une culture à utilisation d'énergie intensive si bien que, par exemple, un cultivateur américain pouvait nourrir 57 personnes, tandis qu'un cultivateur d'un pays en développement avait peine à nourrir sa propre famille.

18. Malheureusement, les méthodes de production de ces quelques producteurs de céréales à la pointe du progrès, qui nécessitaient l'utilisation d'engrais, de machines, de fret, la transformation des denrées alimentaires, le marketing et le pompage pour l'irrigation, dépendaient toutes d'un produit essentiel, le pétrole à bon marché. Nous savons tous que, de façon soudaine et inattendue, l'ère du pétrole à bon marché a pris fin et avec elle les espoirs d'une alimentation à bon marché.

19. Invariablement, la hausse du prix du pétrole a amené une augmentation du prix des céréales. En disant cela, je ne veux pas donner crédit à la thèse, assez vague, selon laquelle la hausse du prix du pétrole est à la base de la crise économique mondiale, y compris la crise alimentaire. La tendance à la récession et à l'inflation mondiale avait commencé bien avant la hausse du prix du pétrole.

20. Les perspectives pour les pays en développement de maintenir une croissance constante parallèle à l'explosion démographique ne sont pas réjouissantes. Etant donné que les ressources de la terre sont limitées, les nations riches et pauvres doivent maintenant remanier leurs plans de croissance économique pour tenir compte du fait que l'humanité est entrée dans une ère de pénurie de ressources. Il nous faut donc trouver de nouveaux styles de vie économique.

21. L'humanité, en particulier dans le Nord prospère, consomme des matières premières à un rythme qui risque de ne laisser que peu de choses, sinon rien du tout, à notre postérité. L'attitude contemporaine de ce qu'on appelle en Occident la "société de consommation", en réponse aux avertissements des écologistes, peut se résumer dans le bon mot d'un comédien américain, Groucho Marx, au sujet d'une autre question : "Et alors ? Qu'est-ce que la postérité a fait pour moi ?" Notre technologie a rendu possible, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, qu'une génération prive celles qui la suivent de l'héritage qui leur est dû. Par exemple, il y a tout lieu de penser qu'au rythme actuel de croissance des matières premières telles que l'aluminium, le plomb, le manganèse, le nickel, le tungstène et le platine pourraient être épuisées d'ici un siècle, le cuivre, l'argent, le zinc et le mercure d'ici 50 ans, c'est-à-dire du vivant de la plupart d'entre nous. La seule consolation qui nous soit offerte est que nous aurons assez de fer pour les 150 années qui viennent.

22. Les plus gros consommateurs de ressources mondiales sont les nations du Nord. Le Nord consomme les neuf dixièmes de la production mondiale de pétrole, la plus grande partie de ses minéraux, les quatre cinquièmes de ses engrais et les trois quarts de ses pêches. L'homme moyen du Nord consomme peut-être 50 fois plus de ressources mondiales que le consommateur moyen d'un pays en développement. Il faudrait réviser radicalement toutes ces estimations si le tiers monde, les deux tiers de l'humanité actuellement déshérités, se mettaient à consommer même la moitié de ce que consomme l'homme du Nord. Pour commencer, si cela devait arriver, d'après ce que l'on me dit, les engrais azotés et phosphatés, entre autres, seraient épuisés en quelques générations.

23. Certains se tournent avec espoir vers les océans dont ils attendent les ressources que la terre est incapable de leur fournir dans un proche avenir. Comme j'essaierai de le montrer dans un instant, ceci peut, également, n'être qu'une illusion. A en juger par les données actuelles, il faut faire figurer les océans du monde sur la liste des milieux en danger.

24. Aussi longtemps que nos activités économiques tendront à satisfaire la convoitise humaine plutôt que les besoins de l'homme, il sera impossible d'inverser la consommation de gaspillage des ressources de la Terre. Pour l'éviter, il nous faut retrouver ce respect traditionnel de l'humanité à l'égard de ce qu'elle a appelé "notre mère la Terre". Notre attitude à l'égard d'elle ressemble plus aujourd'hui à celle d'un essaim de criquets pèlerins qui consomment sans conserver.

25. Je vous livre donc un vieil adage paysan qui pourrait peut-être nous permettre de sortir du dilemme : "Il faut vivre comme si l'on devait mourir demain, et cultiver

comme si l'on devait vivre éternellement." Voilà, en une seule phrase simple et irréfutable, toute l'écologie.

26. Je disais, il y a quelques instants, que certains espéraient que les océans deviendraient la nouvelle frontière économique. Somme toute, les océans représentent quelque 70 p. 100 de la surface de la terre et on doit y trouver suffisamment de ressources non exploitées pour assurer à toute l'humanité une ère permanente d'abondance; c'est du moins un espoir.

27. A condition d'être exploités de manière sensée, les océans peuvent incontestablement ajouter à nos ressources. Mais, cela serait vrai aussi de la terre, si l'économie devenait la science qui consiste à équilibrer la consommation et la conservation, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

28. En 1969, la mer fournissait quelque 63 millions de tonnes métriques de poisson, soit environ le cinquième de ce que peuvent fournir les océans, d'après les estimations actuelles. La prise peut être triplée en peu de temps, sans endommager les océans, à condition de modifier les méthodes de pêche. A l'heure actuelle, on chasse le poisson; on l'"attrape", on ne le "cultive pas". Il nous faut donc passer de l'étape de la chasse à celle d'une exploitation raisonnable des mers. Etant donné les techniques modernes de la pêche, il est plus que possible, si nous n'y mettons un frein, que les ressources en poisson soient sous peu diminuées au point de nous empêcher même d'aborder cette étape de l'exploitation raisonnable et de compter sur les océans pour nous fournir une source supplémentaire d'aliments. Malheureusement pour l'humanité, en dépit du peu de développement de leur cerveau, les poissons ont des habitudes grégaires. Ils passent librement d'un océan à l'autre, sans frontières. Nous divisons peut-être les océans du monde en océan Pacifique, océan Atlantique et océan Indien, mais les poissons, comme les autres organismes marins, moins intelligents que nous ne voient qu'une immensité d'eau de plus de 300 millions de miles cubes où ils peuvent se promener librement. Ils suivent les courants océaniques qui, eux aussi, se déplacent indépendamment des frontières nationales. Une espèce de poisson peut se reproduire dans une partie de l'océan et se nourrir dans une autre, à des centaines ou à des milliers de milles. L'abondance de la vie marine dépend de ce que nous, humains, considérons jusqu'à récemment comme la liberté des mers.

29. Maintenant que nous avons renoncé à cette idée, en faveur de frontières territoriales transposées sur les mers, on peut se demander si les océans seront aussi riches qu'ils l'ont été en ressources marines. A moins de persuader les poissons d'adhérer à des ailegeances nationales rigoureuses, la chaîne de la vie dans les océans pourrait être brisée. Une pêche excessive en un point de l'océan, ou une obstruction sur les itinéraires de migration ou la destruction des bases de reproduction des poissons par la pollution ou pour d'autres causes risquent de vider bientôt la mer de toute sa richesse organique. En raison de l'interdépendance étroite de la vie dans les mers, l'acte d'une nation à l'intérieur de ses eaux territoriales risque de détruire ce qui appartient à d'autres nations se trouvant à des milliers de milles.

30. En dehors du fait qu'il est une source d'aliment, l'océan est aussi un producteur de photosynthèse qui fournit plus de 70 p. 100 de l'oxygène du monde, base de

toute vie. Les courants océaniques suivent des itinéraires connus et transportent d'immenses quantités de chaleur et d'humidité à des milliers de milles, régissant, en chemin, le climat de l'Equateur jusqu'aux pôles. C'est aussi la grande route des échanges mondiaux, fournie gratuitement par la nature à toutes les nations. Un découpage de l'océan en zones souveraines risquerait de troubler ce rôle mondial que jouent les océans depuis toujours.

31. En outre, alors même que se déroulent les débats sur la meilleure manière de diviser les océans, les humains les transforment de plus en plus en égouts du monde. Les océans reçoivent maintenant des millions de tonnes de déchets industriels et de produits chimiques toxiques évacués par des rivières de plus en plus polluées, ainsi que des nappes d'huile qui se multiplieront, sans doute, du fait que l'exploitation du pétrole des océans et des minéraux de la mer n'est toujours pas réglementée. Ici, également, ces polluants, qui ont déjà détruit par milliers les organismes marins vivants, circulent sans se préoccuper des frontières, endommageant non seulement les pays des coupables, mais aussi celui des nations innocentes.

32. Il n'y a pas que la mer, mais aussi la terre, les forêts, les rivières et l'atmosphère qui se détériorent peu à peu. Voilà autant d'éléments indispensables à toute vie sur terre — ce que les écologistes appellent la "biosphère".

33. Les problèmes dont j'ai traité jusqu'ici dépassent ceux des frontières nationales et, si nous ne les réglons pas, ils risquent, comme le prédisent les pessimistes, de causer un désastre pour toutes les nations, développées ou en développement, riches ou pauvres.

34. Un tel désastre est-il inévitable ? Il ne l'est que si nous refusons de voir en face les faits qui le rendent inévitable. Ce sont les hommes — et non le ciel — qui sont les auteurs de leurs difficultés. Et puisqu'il en va ainsi, il nous est possible de récrire l'histoire pour que la fin soit heureuse.

35. Comment cela ? Je reviens ici au discours de U Thant que je citais tout à l'heure : ce n'est qu'en abordant une ère de "coopération internationale", disait-il, que nous pourrions résoudre les problèmes généraux qui s'accumulent et les questions apparemment insolubles.

36. Mais, étant donné la force du nationalisme contemporain, on pourrait dire qu'il n'est peut-être pas réaliste de proposer des limites aux intérêts nationaux au nom des intérêts mondiaux. Au contraire, je crois que la conception globale est la seule politique pragmatique dans un monde qui se rétrécit.

37. Une définition autorisée du pragmatisme est qu'il représente l'adoption d'idées, de politiques et de propositions "utiles, viables et pratiques". En d'autres termes, des méthodes pragmatiques doivent donner les résultats souhaités, et tout mon discours tend à montrer que, jusqu'ici, la politique fondée sur des intérêts nationaux étroitement conçus, loin de régler les problèmes nationaux, se trouve impuissante devant l'augmentation des problèmes mondiaux qui nous menacent tous.

38. Je puise, cependant, un certain encouragement dans le fait que le nationalisme étroit se trouve déjà sapé par les

contre-forces de ce que j'appellerai le mondialisme. Même si la chose n'est pas reconnue publiquement, dans la pratique, des concessions au mondialisme sont faites çà et là discrètement, par commodité. Les trois grands bastions de la souveraineté nationale — l'autonomie en matière d'économie, de culture et de défense nationales — sont de plus en plus forcés de tenir compte de la réalité de l'interdépendance mondiale. On comprend de mieux en mieux que le règlement des problèmes nationaux doit être trouvé en dehors des frontières nationales. Chaque année, les domaines où il faut reconnaître qu'existe la coopération mondiale augmentent implacablement, même si les concessions sont faites à contre-cœur.

39. J'en veux pour preuve, par exemple, le phénomène de la croissance des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales chargées de coordonner et de réglementer des fonctions d'importance nationale. Selon l'*Annuaire des organisations internationales*, 1978⁵, en 1910, il y avait quelque 250 organisations de ce genre; au début des années 70, il y en avait environ 2 500, et il a dû s'en ajouter depuis lors. Leur domaine d'action est vaste; il va des questions commerciales, industrielles, financières, scientifiques et techniques à la coordination des questions relatives aux produits de base, au commerce, à la santé, à l'aviation, à la navigation maritime, aux communications, aux poids et mesures, et même, me dit-on, à la réfrigération.

40. En théorie, c'est vrai, nous continuons de nous comporter comme si nous étions souverains, et peut-être même de le croire, mais en pratique, nous sommes de plus en plus pris dans un réseau serré d'interdépendance.

41. L'expansion cumulative de cette association mondiale est un processus qui peut conjurer les désastres que nous redoutons. C'est un processus lent; il n'est pas dirigé, mais il est là. Et je puise un certain réconfort dans le fait que toutes les grandes transformations historiques du passé se sont produites aussi par accroissement cumulatif. C'est ainsi que l'humanité est passée d'une société de chasseurs à une société d'agriculteurs, de la féodalité au capitalisme et au socialisme, des autocraties aux démocraties, et de la barbarie à une sorte de civilisation. Dans aucun de ces cas le changement n'a été instantané. A présent, il nous faut donc une direction qui fasse corps avec la force de l'interdépendance qui fait son apparition, et qui en hâte le triomphe.

42. J'espère que les nouvelles nations apporteront cette direction pour les raisons que voici : tout d'abord, elles constituent l'immense majorité de la population mondiale; ensuite, le fardeau de la crise mondiale qui s'aggrave retombera plus lourdement sur elles que sur le Nord développé; enfin, ce sont elles qui auraient le plus à gagner si les affaires de l'homme devaient être menées sur la base de l'interdépendance des nations.

43. Ce qu'il faut donc vraiment pour aider la nouvelle force du mondialisme, qui lutte pour faire son apparition, c'est ce que notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a appelé la "volonté politique". Nous vivons dans une ère d'interdépendance grandissante, mais les gouvernements des

⁵ Bruxelles, Union des associations internationales, 1978.

Etats Membres sont essentiellement mus par la poursuite de leurs intérêts nationaux. La poursuite d'intérêts nationaux par 150 Etats Membres ne débouche pas sur un intérêt mondial. L'association mondiale est la seule solution si nous voulons éviter un désastre mondial. Mettre sur pied une association mondiale sera une tâche longue et difficile; mais, pour ceux qui pourraient être rebutés par cette tâche, je me permettrai de citer un autre Secrétaire général, Dag Hammarskjöld :

“Ceux qui n'osent pas faire face aux faits fondamentaux de l'interdépendance internationale sont perdus. Ceux qui se laissent effrayer par la défaite, pour revenir au point de départ d'un nationalisme étroit, sont perdus. Ceux qui ont peur de la défaite, au point de désespérer de l'avenir, sont perdus.”

44. M. FOLLE MARTÍNEZ (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale, vous représentez la région latino-américaine et la Colombie, pays de nobles traditions dans le culte du droit et l'entente internationale. Nous sommes certains que vous connaîtrez le succès dans la direction de nos travaux, le même succès qui a marqué votre action à la tête du Ministère des affaires étrangères de votre pays.

45. Au Président sortant, M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, nous exprimons également notre reconnaissance et nos félicitations.

46. Ce matin nous est arrivée, de la Cité du Vatican, une triste nouvelle qui nous a consternés; ma délégation, du haut de cette tribune internationale, présente ses condoléances les plus sincères au Saint-Siège, par l'intermédiaire de son observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'archevêque Giovanni Cheli, pour le décès prématuré de Sa Sainteté Jean-Paul I^{er}.

47. C'est avec satisfaction que ma délégation souhaite la bienvenue aux Iles Salomon, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

48. L'Uruguay a une claire conscience de sa position et de ses responsabilités dans le concert international. Il sait que le monde connaît une étape de transition et de crise des valeurs, une époque où l'accélération et la diversification des échanges de tous genres — culturels, politiques, économiques et techniques — font de la planète un circuit fermé où personne ne peut se permettre d'ignorer le sort des autres.

49. L'interdépendance et, par conséquent, la solidarité, qui est en fin de compte sa seule réponse valable, ne sont plus une option; elles sont devenues une nécessité, un impératif. Donc, si l'on peut considérer que le sort final du monde et la solution de ses grands problèmes politiques dépendent en partie de l'entente et de la bonne volonté des grandes puissances mondiales, tout ce qui arrive nous concerne et nous touche, car nous avons non seulement le droit, mais encore le devoir de donner notre opinion et de contribuer, par notre pensée, à la recherche de solutions rationnelles.

50. Le passage d'une ère caractérisée par l'existence d'une pluralité d'Etats et de centres de pouvoir, qui vivent dans

des conditions d'isolement relatif et où le cadre des options politiques, économiques et juridiques recouvre une grande gamme de possibilités, à une ère d'interdépendance croissante et de solidarité forcée ne se passe pas sans conflits et sans douleur.

51. Nous devons toujours nous rappeler, quand nous réfléchissons et quand nous agissons, que le respect des individualités nationales doit aller de pair avec la notion mère de la participation équitable de tous les peuples et de toutes les régions à la production et à l'utilisation des ressources de la planète.

52. Dans ce labyrinthe complexe de conflits, d'aspirations et de revendications, l'Uruguay pense que le droit est la pierre angulaire et la condition préalable pour tout progrès digne de ce nom, c'est-à-dire qu'il faut assurer et promouvoir le règne de la civilisation, de la paix et d'une vie digne et pleine pour tous — individus, peuples et nations.

53. En Uruguay, le respect du droit, y compris bien entendu, les droits de l'homme, a une profonde tradition dans nos lois et nos pratiques, une tradition profonde qui est une partie essentielle et inaliénable de notre portrait national. C'est pourquoi, en cette assemblée générale qui marque le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la délégation uruguayenne réaffirme son adhésion, son respect et son attachement pour les règles qui constituent, sans aucun doute, une étape fondamentale dans la longue marche de l'humanité vers la réalisation de ses aspirations; ma délégation se félicite, avec une conviction totale, de la célébration de l'anniversaire et émet des vœux fervents pour que les droits de l'homme soient une réalité absolue et authentique sur toute la terre.

54. Mon pays a suivi de très près la question du désarmement, question qui doit engager plus qu'aucune autre les efforts de l'Organisation. A la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale, notre délégation a uni ses efforts à ceux d'autres délégations qui, comme la nôtre, souhaitent ardemment que l'on trouve des solutions satisfaisantes. Le résultat obtenu doit être considéré comme encourageant, car il présage un accord futur dont l'importance ne peut être méconnue.

55. Si l'un des objectifs premiers du droit international est le maintien de la paix, le désarmement général et complet en est manifestement la condition fondamentale. Le montant hallucinant atteint par les transactions en matière d'armements traduit, à lui seul, et avec une éloquence indéniable, la gravité du problème de la course aux armements et une réalité triste et désolante, car il y a là négation de l'objectif noble et encore théorique du désarmement.

56. Nous ne pouvons pas nous abstenir de mentionner le terrorisme international, cette forme impitoyable de violence qui menace la survie des droits des citoyens à la vie, à la liberté et à la tranquillité, notamment dans les pays jouissant d'un régime juridique vaste et libéral. Il y a lieu de souligner que le terrorisme est la négation la plus brutale des droits de l'homme et qu'il ne pourra jamais tenter de se retrancher derrière ces droits pour se justifier.

57. L'Uruguay a connu une expérience dramatique dans son affrontement avec le terrorisme et la subversion, contre

lesquels il a dû se défendre avec énergie. Le pays en a tiré une dure leçon et il n'est pas disposé à accepter que la situation se représente, sous prétexte de respect des droits de l'homme de ceux qui méconnaissent tous les droits et au prix, précisément, des prérogatives, des qualités et de la dignité des citoyens qui respectent l'ordre, vénèrent la liberté et observent scrupuleusement l'ordre juridique en tant que garantie suprême de la coexistence pacifique.

58. D'autre part, il n'est pas admissible que les droits de l'homme puissent être invoqués à des fins politiques, transformant la prétendue défense de ces droits en un instrument d'agression et d'intervention, en particulier quand cela est le fait de pays qui adoptent un comportement international autoritaire et intolérant.

59. L'Organisation des Nations Unies essaie, d'année en année, de dégager des formules appropriées pour combattre le terrorisme international. L'Uruguay fait partie du Comité que l'Assemblée a désigné pour trouver des solutions⁶, et nous voulons répéter, une fois encore, que nous sommes déçus du manque de résultats concrets. Une fois encore, ma délégation insistera pour que l'on adopte des mesures collectives contre le terrorisme, certaine que celles-ci couvriront tous les aspects et modalités insensés, question au sujet de laquelle il convient de mentionner tout spécialement le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/33/I, sect. V].

60. D'autre part, nous avons déclaré publiquement que nous appuyons la récente déclaration adoptée à la Conférence économique au sommet de Bonn, dans laquelle nous voyons une tentative sérieuse de lutte contre certains aspects très importants de la violence internationale⁷ et, de même, nous continuerons d'apporter notre concours aux travaux effectués par l'Assemblée afin d'élaborer une convention contre la prise d'otages.

61. Cependant, notre pays aspire à l'adoption de mesures globales et de portée générale pour combattre le terrorisme, et il a présenté des projets concrets dans ce sens; mais il est conscient des difficultés et des manœuvres d'obstruction de la part de certains secteurs de la communauté internationale.

62. L'Uruguay accorde une signification spéciale aux prochaines réunions de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui auront lieu en 1979, et à celles qui devront inévitablement voir le passage de l'étape actuelle à celle de l'adoption de décisions.

63. Malheureusement, les travaux de la Conférence ont été affectés, cette année, par la crise soulevée quant à la présidence de la Conférence. Nous répétons ici les réserves d'ordre juridique et politique présentées, en temps voulu, par la délégation uruguayenne quant à la décision prise par la Conférence, qui s'est écartée des procédures prévues dans le règlement intérieur, qui a méconnu le principe juridique général de la négociation internationale selon lequel une

conférence diplomatique, constituée par des représentants d'Etats, ne peut pas être présidée par une personne agissant à titre personnel, c'est-à-dire n'ayant ni mandat ni représentation de l'un des gouvernements participants.

64. On ne peut ignorer indéfiniment l'attente de tous les peuples et gouvernements du monde quant à l'évolution des négociations sur le droit de la mer, qui durent depuis cinq ans déjà. Le sentiment de frustration ainsi créé serait essentiellement préjudiciable à l'obtention de l'objectif transcendantal, qui est la création d'un nouvel ordre juridique qui soit une garantie authentique de coexistence pacifique sur les océans, de respect mutuel des souverainetés et de pleine reconnaissance des droits et obligations de tous les Etats, de protection du milieu marin, d'exploitation rationnelle de ses ressources et d'administration efficace du patrimoine commun de l'humanité.

65. Nous en arrivons à la dernière étape des négociations officielles.

66. La Conférence doit se concentrer maintenant sur la mise au point de formules de compromis appropriées, pour la solution des questions importantes encore en suspens et éviter les amendements — présentés avec insistance et obstination — aux parties du texte de négociation composite officiels⁸, qui ont été discutées de façon approfondie et rédigées de façon équilibrée et qui reflètent une base d'accord généralement acceptable.

67. Enfin, nous soulignons tout particulièrement qu'un texte ne souscrivant pas à la conception du statut *sui generis* de la zone économique exclusive n'aura aucune chance de succès. La nature juridique *sui generis* de la zone économique exclusive, qui ne fait partie ni des eaux territoriales ni de la haute mer, représente le juste équilibre de tous les droits et intérêts légitimes en jeu et exprime les véritables caractéristiques d'un institut qui appartient désormais au droit international coutumier.

68. Nous estimons, de même, que la détermination du bord extérieur du plateau continental dans le cas où celui-ci s'étend au-delà des 200 milles marins, comptés à partir des lignes de base depuis lesquelles se mesure la largeur de la mer territoriale, est une des questions d'importance majeure parmi celles qui sont encore en suspens et que, à ce sujet, la formule suggérée par l'Irlande⁹ et appuyée par une large majorité d'Etats participant à la Conférence représente une transaction adéquate qui, partant d'une base scientifique, propose une solution juridique viable et politiquement réaliste.

69. De même, nous réaffirmons la validité de la Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale contenue dans la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale et, en particulier, celle du principe selon lequel les fonds marins et océaniques, en dehors des limites de la juridiction nationale, sont le patrimoine commun de l'humanité, qui constitue un des piliers

⁶ Comité spécial du terrorisme international.

⁷ Pour les textes en anglais, voir "International Terrorism: Joint Statement, July 17, 1978", *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington, D. C., Government Printing Office, 1978, vol. 14, n° 29, p. 1308 et 1309.

⁸ Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. VIII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.V.4), documents A/CONF.62/WP.10 et Add.1.

⁹ Voir documents A/CONF.62/C.2/L.98 et Add.2.

inamovibles du nouveau droit de la mer, ainsi que de ses corollaires essentiels, en particulier le régime juridique international qui gouvernera les fonds marins.

70. Nous réaffirmons également la validité de la résolution 2574 D (XXIV) sur le moratoire de l'exploration et de l'exploitation des fonds marins, dont le strict respect est la condition nécessaire, du point de vue éthique et juridique, de toute négociation honnête sur l'établissement du régime international, y compris l'autorité internationale des fonds marins. C'est pour cela que l'Uruguay voit avec une profonde préoccupation l'attitude de certains Etats qui veulent adopter unilatéralement des législations nationales relatives à l'exploitation des ressources des fonds marins au-delà de la juridiction nationale. Ces législations, et les actions qu'elles entraîneraient, violent les résolutions susmentionnées de l'Assemblée générale et sont, par conséquent, contraires au droit international et dépourvues de validité juridique.

71. Etant donné ces perspectives menaçantes et les difficultés auxquelles doit encore faire face la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Uruguay est fermement convaincu qu'en définitive le sens commun et l'esprit de coopération internationale devront triompher. Animé par cet esprit, mon pays répète qu'il est prêt à contribuer à l'établissement entre tous les Etats et peuples de la terre d'un ordre authentique de justice, de paix et de collaboration mutuelle et féconde sur les océans.

72. Parallèlement à ces grandes questions générales que nous avons étudiées et qui touchent la politique internationale, dans son ensemble, il y a différents problèmes concrets d'une importance particulière pour ce qui concerne les principes en jeu et les dangers visibles ou latents pour la cause de la paix. Du fait de leur importance propre, nous devons y faire face de la façon la plus juste, équitable et mesurée, car c'est seulement ainsi que nous pourrions trouver les règles les plus efficaces pour notre action.

73. Un des problèmes les plus anciens et les plus irritants est le conflit au Moyen-Orient. Ses origines remontent aux premiers jours de l'Organisation des Nations Unies et au partage du territoire palestinien.

74. La délégation uruguayenne a soutenu et soutient que tout conflit peut et doit être tranché par le dialogue et la négociation, à la lumière des principes de justice et des préceptes de la Charte.

75. Nous considérons qu'Israël, devenu un Etat en vertu d'une résolution de notre organisation, est une réalité irréversible et que son droit à exister comme tel exige la reconnaissance de frontières justes et sûres.

76. Ma délégation croit également, dans la ligne des principes à la base de la pensée et de la philosophie politiques de l'Uruguay, que le peuple palestinien a droit à l'autodétermination, c'est-à-dire à la reconnaissance de son individualité et de son autonomie dans le cadre international et, en fin de compte, à se constituer en Etat libre et souverain.

77. C'est pour toutes ces raisons que l'Uruguay voit avec satisfaction les progrès qui, dans ce sens, ont été accomplis

et sont en cours d'accomplissement et il appuie avec enthousiasme les efforts réalisés, dans le domaine international, pour rapprocher les parties dans une entente féconde qui mettra fin à cette situation.

78. Dans le cas particulier de la Namibie, notre délégation considère que le peuple namibien peut et doit atteindre son indépendance sans aucune pression étrangère quelle qu'elle soit.

79. Le dernier grand problème de politique générale que nous voulons mentionner ici est celui du racisme et, plus particulièrement, l'*apartheid*.

80. La politique de l'Uruguay en ce domaine est trop connue pour que de très longues explications soient nécessaires. Mon pays a toujours été opposé à toute discrimination raciale et appuiera les mesures adoptées au sein des Nations Unies pour combattre ces relents de barbarie coloniale, chaque fois que les moyens d'y parvenir seront compatibles avec les principes juridiques de la Charte.

81. La discrimination est historiquement insoutenable, et nous ne voyons pas de raison pour qu'une impatience explicable, mais inopportune, alimente le retour à une violence aveugle et sans discrimination, rendant impossible, dans un avenir proche, la coexistence pacifique et harmonieuse des différentes collectivités.

82. Dans un autre ordre d'idées, la crise écologique, avec la grave détérioration des systèmes naturels, l'extinction accélérée des espèces animales, l'épuisement rapide des ressources naturelles, le progrès irrésistible de la désertification et la contamination plus que préoccupante du milieu vital ne sont pas un accident ni un phénomène indépendant de la crise que nous traversons. Et la clef du succès de nos efforts sera de parvenir à l'ajustement et à l'adaptation qui permettront à l'homme de se réconcilier avec la nature.

83. En ce qui concerne ce sujet, ma délégation appuie le rapport du Conseil d'administration du PNUE [A/33/25], dont nous ferons l'étude détaillée au cours de cette assemblée. Nous considérons cette question comme hautement prioritaire et nous espérons que l'exécution des programmes prévus ne souffrira ni de retard ni de difficultés, de quelque nature qu'elles soient.

84. L'application de mesures tendant à mettre fin au processus d'érosion des sols nous paraît particulièrement urgente; la gravité de cette situation a été mise en relief à la Conférence des Nations Unies sur la désertification¹⁰, qui a eu lieu à Nairobi au mois d'août de l'année passée.

85. D'autre part, ces questions sont étroitement liées au problème de l'alimentation qui est l'un des problèmes les plus angoissants qui se posent au monde d'aujourd'hui.

86. L'Uruguay doit exprimer sa préoccupation particulière de la situation de l'économie mondiale et, en particulier, de la situation des pays en développement qui sont les plus sérieusement touchés par la crise actuelle. Toutes les

¹⁰ Pour le rapport de la Conférence, voir le document A/CONF.74/36.

réalisations de notre organisation seraient sérieusement mises en cause, si on n'arrivait pas à satisfaire les nécessités croissantes des pays en développement.

87. Les pays industriels doivent être conscients du fait que l'interdépendance économique du monde n'est pas à sens unique et que, si on ne répond pas aux besoins des pays en développement, la prospérité obtenue à vil prix pourrait être compromise. La prospérité des pays industrialisés repose sur l'utilisation efficace des facteurs de production. Si cette utilisation est détournée par l'adoption de mesures protectionnistes contre les produits manufacturés et par l'adoption de mesures du même ordre contre les produits alimentaires provenant des pays en développement, à long terme ce seront les pays industrialisés, en particulier leurs consommateurs, qui paieront des prix artificiels pour des denrées pour la production desquelles leurs pays ne jouissent pas des mêmes avantages.

88. Nous devons faire face, avec courage, aux problèmes structurels et conjoncturels qui nous concernent, à l'augmentation des tendances protectionnistes des pays développés, au ralentissement du dialogue Nord-Sud et à la situation actuelle inflationniste mondiale.

89. Mon pays est profondément préoccupé par la recrudescence du protectionnisme de la part des pays industrialisés, dont les effets nuisibles le touchent directement. Il est évident que ce type de mesures protectionnistes constitue la plus grande difficulté pour un développement salubre du commerce international, pour une mobilité rationnelle des facteurs de production et mettent un frein très grave au progrès vers un nouvel ordre économique international.

90. Dans ce sens, nous ne pouvons nous abstenir de relever les conséquences graves qu'a produites, sur le plan national, l'arrêt des importations de viande de bœuf par la Communauté économique européenne, qui a été décidé en 1974, et qui aujourd'hui, depuis le 1^{er} avril 1977, c'est-à-dire après l'adoption par la Communauté de son nouveau règlement, se maintient avec des effets semblables dans la pratique.

91. D'autre part, la crise du pétrole a gravement touché mon pays, qui n'est pas producteur de cette source d'énergie, non seulement directement par l'augmentation des prix, mais également indirectement du fait que les nations qui ont été le plus atteintes par cette augmentation, comme l'Uruguay, se virent en même temps empêchées d'exporter leurs produits de base les plus importants à leurs acheteurs des pays industrialisés traditionnels, car la récession dont souffraient ces pays leur servit de prétexte pour renforcer leurs barrières protectionnistes. Tout cela fut encore aggravé par la concurrence d'autres marchés, du fait des politiques de subventions appliquées par les pays développés, qui ont provoqué la chute des prix et, par conséquent, la détérioration de notre capacité de concurrence.

92. Il faut attirer tout spécialement l'attention sur ce qu'on appelle des accords volontaires, en vertu desquels des restrictions quantitatives sont imposées aux importations, sans tenir compte des dispositions clairement énoncées contenues dans les accords de commerce internationaux à

l'avantage des pays en voie de développement. C'est pourquoi nous désirons que de telles tendances soient neutralisées par le résultat fructueux des négociations commerciales multilatérales qui sont en cours, ainsi que par le Programme intégré des produits de base de la CNUCED¹¹.

93. Le ralentissement du dialogue Nord-Sud cause un sentiment de déception qui vient s'ajouter au caractère limité de l'application des résolutions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et à la suspension des travaux du Comité plénier sur les affaires économiques¹².

94. Une des tâches fondamentales de cette assemblée sera de définir clairement les compétences dudit Comité, afin qu'il se convertisse en organisme central coordonnateur du système général des Nations Unies sur les questions économiques et que, à partir de cet organisme, on canalise et stimule le dialogue Nord-Sud dans le cadre des Nations Unies.

95. Pour pouvoir dûment assumer ses fonctions, ce comité devra négocier, directement, sur les problèmes de politique générale, ainsi que sur les accords sur les problèmes en suspens, fondamentalement liés à la coopération économique internationale. Les résultats de ces négociations s'exprimeront sous forme de conclusions tendant à l'action et fourniront un cadre permettant leur application par les organismes compétents.

96. L'inflation dont souffre la principale monnaie internationale a des conséquences graves pour les pays en développement et des solutions doivent être recherchées pour régler les problèmes d'ordre financier.

97. Les fluctuations subites des taux de change sont un des facteurs qui gênent le commerce international. Si nous nous trouvons face à des éléments limitant les échanges commerciaux, il sera difficile de sortir de la récession actuelle.

98. Quant aux prix d'exportation, l'incertitude provoquée par cette situation est un facteur qui freine les investissements et il est indéniable que le rythme des investissements est étroitement lié à l'accroissement du produit national brut.

99. L'instabilité des taux de change est un facteur d'inflation en elle-même, car les producteurs ou exportateurs, pour se protéger de cette situation et éviter des pertes importantes, réévaluent à la hausse leurs stocks de produits.

100. L'incertitude monétaire a également comme conséquence que l'on évite les investissements à long terme ou de rendements moins immédiats, comme la création de centres industriels importants.

101. Les pays en développement sont doublement touchés par la chute du dollar, en premier lieu, parce qu'elle apporte

¹¹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

¹² Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale.

l'inflation et, ensuite, parce qu'elle affecte la valeur de leurs exportations en termes de monnaie constante, en augmentant le prix de leurs importations.

102. Mon pays voit avec une grande satisfaction les résultats constructifs de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui a conclu ses travaux à Buenos Aires récemment, en adoptant ce qu'on appelle le Plan d'action de Buenos Aires¹³, présenté à l'étude de cette assemblée.

103. Nous espérons qu'il sera approuvé et mis rapidement en application dans le cadre du système économique des Nations Unies. Nous espérons, également, que ces engagements pris à Buenos Aires, qui introduisent dans le concert des relations économiques internationales la notion féconde de coopération entre les pays en développement, connaîtront immédiatement un début d'exécution de la part de tous les Etats qui sont réunis ici. Nous sommes convaincus que ces engagements constituent un instrument important pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international et ouvrent, en outre, les portes à une meilleure entente entre tous les peuples de la planète.

104. Nous ne voulons pas conclure cet exposé sans mentionner le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/33/1]. Nous avouons que ce rapport nous a fortement impressionnés par sa franchise, son objectivité et sa remarquable précision dans l'étude des différentes questions abordées; il met également en relief la tâche colossale qu'ont dû affronter les services chargés du fonctionnement de l'Organisation. Nous voudrions donc offrir nos félicitations au Secrétaire général et, par son intermédiaire, au personnel de l'Organisation des Nations Unies.

105. Pour terminer, nous voudrions exprimer notre foi, une foi presque religieuse, dans le règne définitif de la paix dans le monde, dans l'élimination de la misère et le développement d'un système des Nations Unies, solide et efficace, jouissant de la confiance et de l'appui des nations qui constituent l'Organisation et la respectent pour que soient appliqués les bons et sages principes de la Charte.

106. M. MLADENOV (Bulgarie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République populaire de Bulgarie, je vous félicite de votre élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et vous souhaite plein succès à ce poste de responsabilités. Je voudrais également féliciter le pays nouvellement admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies — les Iles Salomon.

107. En dépit de la situation internationale compliquée et conflictuelle, la période suivant la trente-deuxième session de l'Assemblée générale a vu naître des actions vigoureuses visant à l'approfondissement du processus de détente et au renforcement de la paix dans le monde. Les pays de la communauté socialiste et les forces éprises de paix ont

continué leurs efforts pour l'élimination des conflits internationaux, pour l'enrichissement du contenu spécifique de la politique de coexistence pacifique entre les Etats dotés de systèmes sociaux différents. Dans un certain nombre de régions du monde, les agresseurs ont subi des défaites. Il y a eu intensification de la lutte des peuples opprimés pour l'autodétermination et l'indépendance nationale, pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*.

108. Des résultats positifs ont été obtenus sur le continent européen, où se poursuit le processus de reconstruction des relations internationales, conformément à l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, adopté à Helsinki le 1^{er} août 1975. Il est particulièrement important, maintenant, que tous les Etats qui ont participé à la Conférence respectent et appliquent strictement les principes et accords qui sont devenus la base de la détente et de la coopération sur le continent.

109. La situation dans la péninsule des Balkans se développe également de façon favorable. La coopération entre Etats devient de plus en plus riche, de par son contenu, et sa forme se diversifie tous les jours. La République populaire de Bulgarie s'efforce de surmonter les préjugés et la méfiance, afin de trouver des solutions sensées et concrètes aux différentes questions, de renforcer les relations de bon voisinage, pour tourner une fois pour toutes la page noire du passé dans les relations avec les Etats voisins. Nous pensons que l'histoire est une source d'expériences utiles, de sagesse et non pas d'empoisonnement des relations contemporaines. Nous croyons que les peuples des pays balkaniques ne permettront pas que leurs relations soient influencées par les intrigues et par les empiètements de forces hostiles à la détente, à la paix et à la coopération. Ainsi que l'a déclaré le Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, Todor Zhivkov, à Blagoyevgrad, le 15 juin dernier :

“Notre souhait profond et sincère est de nous tourner vers l'avenir, de construire sur des fondations nouvelles les relations politiques, économiques et culturelles entre les peuples des Balkans et les Etats, de nous acheminer dans la voie des relations de bon voisinage et de coopération. Notre politique à l'égard de tous les Etats des Balkans repose sur des principes cohérents et durables, elle n'est pas influencée par des considérations à court terme. Elle correspond aux intérêts des pays voisins et des autres peuples, et, bien entendu, aux intérêts vitaux du peuple bulgare.”

110. En même temps que les succès indéniables constatés, à savoir la diminution de la confrontation et le raffermissement de la coexistence pacifique entre Etats aux systèmes sociaux différents, des événements négatifs se sont produits dans les relations internationales au cours de l'an passé. Les adversaires de la détente essaient de ramener le monde vers les jours sombres de la “guerre froide” et ils tentent de relancer une nouvelle étape de la course aux armements. Le programme à long terme que l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord a approuvé, lors de sa dernière session, dont on estime le coût à 80 milliards de dollars de plus, entraînera un accroissement colossal des armements. C'est là un défi ouvert à la volonté des peuples

¹³ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août au 12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11), chap. I.

du monde entier, qui souhaitent voir des résultats authentiques promptement obtenus dans la limitation de la course aux armements. Afin de justifier cette politique, les Etats membres de cette organisation ont recouru, à maintes reprises, aux allégations éculées et bien connues concernant l'existence de menaces militaires émanant des Etats signataires du Pacte de Varsovie. Mais, en dépit de cette propagande zélée et partielle, nous sommes convaincus que l'opinion publique mondiale ne se laissera pas leurrer et qu'elle est bien consciente des véritables desseins des cercles militaristes, qui essaient de renverser en leur faveur l'équilibre militaire.

111. Il nous faut éliminer une fois pour toutes le modèle de pensée périmée sur la question de la paix et de la sécurité ainsi que les stéréotypes dépassés, engendrés par l'inertie du passé et fondés sur la supériorité militaire. On ne peut contester que la politique de la position de force n'est plus conforme aux réalités du jour. A l'âge nucléaire où nous nous trouvons, cette politique devient de plus en plus inacceptable, comme moyen de règlement des différends entre Etats. Il est particulièrement inutile de poursuivre une telle politique à l'égard des pays de la communauté socialiste et, plus tôt cette vérité sera comprise, mieux cela vaudra pour l'humanité et pour la paix mondiale.

112. Nous sommes convaincus que la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales donnera un élan nouveau à la détente dans toutes les régions du monde et contribuera, de façon décisive, à diminuer les dangers d'une conflagration militaire.

113. Avec l'adoption unanime de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734(XXX)], les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont réaffirmé leur désir d'appliquer les principes de la Charte, ainsi que les autres principes, généralement acceptés, et les déclarations dont l'objectif consiste à renforcer la paix et la sécurité internationales et à promouvoir les relations de bon voisinage et la coopération.

114. Cependant, au cours des dernières années, certains cercles occidentaux ont assumé le rôle de juge international, chargé de faire respecter les droits de l'homme dans différents pays et, ce faisant, ils se sont ingérés dans les affaires intérieures de ces Etats. Il faut relever que les "champions" les plus zélés des droits de l'homme n'estiment pas nécessaire, apparemment, de s'occuper des droits des citoyens de leur propre pays, alors que bon nombre de ces citoyens sont dans un état pitoyable. Les exploiters, les agresseurs, les colonialistes et les racistes n'ont aucun droit moral de parler des droits de l'homme. La République populaire de Bulgarie rejette toute tentative d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, quel que soit le prétexte invoqué.

115. A notre avis, la tâche essentielle aujourd'hui est de renforcer la détente et de ne pas permettre un retour à la "guerre froide"; de prévenir le déclenchement d'une nouvelle étape dans la course aux armements et de parvenir à mettre en oeuvre un désarmement véritable. Voilà qui serait conforme aux aspirations et aux intérêts de toutes les nations du monde.

116. La situation internationale actuelle nous ancre dans la conviction profonde que la garantie de la paix et de la sécurité dans le monde entier, que la création de conditions normales pour la vie et le travail créateur des peuples, en vue de leur bien-être et de leur progrès, sont inséparables de leur lutte pour la cessation de la course aux armements et pour parvenir au désarmement.

117. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui était consacrée au désarmement, a confirmé l'impérieuse nécessité de prendre, de toute urgence, des mesures concertées en vue d'une détente militaire. Dans le Document final, qui a été adopté [résolution S-10/2], se trouvent définis les domaines fondamentaux sur lesquels doivent s'axer les efforts des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons qu'il faut mettre en oeuvre, dans les meilleurs délais, des mesures pratiques afin de faire cesser la course aux armements et de donner une impulsion au désarmement véritable.

118. Nous partageons l'avis de ceux qui pensent que la tâche essentielle la plus pressante de l'heure est de prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire. Une mesure importante en ce sens pourrait être l'engagement de pourparlers, avec la participation de tous les Etats nucléaires, en vue de conclure un traité sur l'arrêt de la production des armes nucléaires et la destruction des stocks existants.

119. Une contribution nouvelle à la stabilisation de la situation internationale et à la diminution du danger d'une guerre thermonucléaire serait la conclusion d'une convention sur le renforcement des garanties de sécurité pour les Etats non nucléaires. Je relève à cet égard, tout particulièrement, la proposition figurant dans une lettre [A/33/241] du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Andrei Gromyko, au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, proposition qui revêt une grande importance. Nous sommes convaincus que la présente session doit se pencher sur cette proposition, avec toute l'attention voulue, et prendre les décisions qu'elle appelle.

120. Sur le continent européen, l'acceptation d'une proposition faite par les Etats membres signataires du Pacte de Varsovie pourrait avoir une importance toute particulière; selon cette proposition, les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'engageraient à ne pas être les premiers à avoir recours, contre les autres, à l'arme nucléaire.

121. La conclusion d'un traité international sur l'interdiction générale de la fabrication et de la mise au point de nouveaux types d'armes et de systèmes de destruction massive contribuerait sensiblement à faire cesser la course aux armements.

122. L'une des tâches indispensables et pressantes du Comité du désarmement doit être l'élaboration d'un traité interdisant la fabrication et l'utilisation de l'arme à neutron. Nous espérons que la raison et la vision à long terme l'emporteront et que la ferme condamnation des plans de fabrication de cette arme barbare et l'exigence de son interdiction inconditionnelle seront prises en considération.

123. A l'heure actuelle, un rôle extrêmement positif pourrait être joué par l'aboutissement satisfaisant des négociations sur diverses questions de désarmement, qui sont maintenant en cours. Les propositions faites par les pays socialistes, à Vienne, lors des conversations sur la diminution des armements et des forces armées en Europe centrale, permettent d'espérer des résultats qui, sans porter atteinte à la sécurité des divers Etats, réduiraient les risques d'affrontement militaire dans cette région, si vitale pour la sécurité du continent tout entier. Etant donné la grande importance des pourparlers soviéto-américains sur la limitation des armes offensives stratégiques, nous espérons qu'aucun obstacle artificiel ne se dressera sur la voie de leur succès. Egalement, toutes les conditions nécessaires se trouvent réunies pour que les pourparlers sur la cessation des armes nucléaires et sur l'interdiction des armes chimiques, radiologiques ou autres types d'armes fassent l'objet d'un accord.

124. Pour freiner la course aux armements, la question de l'universalité des traités et des accords internationaux conclus jusqu'ici, dans ce domaine, est d'une grande importance. La République populaire de Bulgarie a signé et ratifié tous les documents fondamentaux qui s'y rapportent. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité des peuples, il conviendrait que tous les autres Etats fassent de même, particulièrement les Etats nucléaires et les pays qui disposent d'un potentiel militaire considérable.

125. Notre pays est favorable à la limitation des budgets militaires des Etats, surtout ceux qui sont membres permanents du Conseil de sécurité. Une telle mesure aurait des effets favorables sur le développement de tous les pays, notamment sur celui des Etats en développement.

126. Nous appuyons pleinement la décision de la session extraordinaire de l'Assemblée de convoquer, dans les meilleurs délais, une conférence mondiale sur le désarmement, et nous estimons que la présente session de l'Assemblée générale doit fixer la date de réunion de cette conférence et en commencer les préparatifs.

127. La République populaire de Bulgarie, qui prend part depuis plusieurs années aux négociations sur le désarmement, qui se déroulent à Genève, apprécie la contribution de cette instance importante aux efforts tendant à résoudre les problèmes du désarmement. Nous sommes convaincus que le Comité du désarmement pourra parvenir à des résultats encore plus sensibles, si les Etats qui en font partie s'intéressent sincèrement au problème du désarmement et si leurs efforts sont sérieux et constants.

128. Dans certaines régions du monde, on continue d'attiser de dangereux foyers de tension et de conflits, ce qui exerce une influence néfaste sur les relations internationales et constitue une menace grave à la paix du monde.

129. Il est urgent de régler de manière pacifique et juste le problème du Moyen-Orient. Une vérité s'est pleinement confirmée, à savoir que les marchandages séparés ne peuvent qu'aggraver le conflit, porter tort à la juste cause des peuples arabes et reculer encore l'échéance d'un règlement de la crise du Moyen-Orient, dans son ensemble. A notre avis, les accords de Camp David vont justement en

ce sens, même si les Etats qui participent à ces pourparlers cherchent à convaincre le monde de leur succès.

130. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie est convaincu que, pour parvenir à l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient, les conditions suivantes s'imposent : l'évacuation totale des troupes israéliennes de tous les territoires arabes qu'elles occupent depuis 1967, la mise en oeuvre et la garantie des droits légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et la création d'un Etat propre, et la garantie de l'indépendance de tous les Etats de la région. L'instance la plus efficace pour trouver un règlement complet et pacifique au problème du Moyen-Orient est la Conférence de Genève sur la paix au Moyen-Orient, sous la coprésidence de l'Union soviétique et des Etats-Unis, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

131. A notre avis, la question de Chypre doit être résolue d'une façon conforme aux intérêts vitaux des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs; cette solution doit aussi être conforme aux intérêts de la paix dans la région de la péninsule balkanique et de la Méditerranée orientale. Pour parvenir à ces fins, il faudra une solution politique du problème, qui garantisse la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

132. La communauté internationale est vivement préoccupée depuis quelque temps par l'orientation hégémoniste de la politique pratiquée par les dirigeants de la République populaire de Chine, qui élève des obstacles de plus en plus nombreux sur la voie du renforcement de la paix et de la détente. Pour parvenir à ses objectifs de grande puissance, rien ne l'arrête; elle recourt à tous les moyens de pression, depuis la suppression d'une aide dite désintéressée, jusqu'à l'instigation de conflits armés auxquels elle participe directement. Cette politique dangereuse, qui est contraire aux intérêts de la paix et de la coopération internationales, a trouvé aussi son expression dans les actes de provocation contre la République socialiste du Viet Nam. Il est certain, cependant, que l'héroïque peuple vietnamien, aguerri par la lutte contre l'impérialisme, pour la liberté et l'indépendance, saura repousser une telle pression.

133. La période qui s'est écoulée entre la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale et la session actuelle a vu les peuples colonisés et dépendants mener, avec le plein appui des forces démocratiques et progressistes du monde entier, une lutte intense pour l'autodétermination et l'indépendance nationale, contre le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid*. Les décisions de la neuvième session extraordinaire, consacrée à la Namibie, tout comme celles de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui s'est tenue à Genève en août dernier, ont montré une fois de plus quelles sont les forces qui cherchent à assurer la perpétuation de la domination coloniale, à retarder le processus de révolution et de libération en Afrique et à saper les régimes progressistes. Dans certaines décisions, nous voyons très clairement que l'unité des peuples africains et des forces démocratiques et progressistes est le gage de leur lutte contre les colonisateurs.

134. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie et le peuple bulgare appuient la lutte des peuples

asservis pour leur libération nationale et pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale. Nous aidons et soutenons, déjà, et continuerons de le faire, les pays récemment libérés qui luttent contre l'agression et le néo-colonialisme, pour leur développement dans l'indépendance et la démocratie.

135. L'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres ont montré cette année encore qu'ils attachaient une grande importance aux problèmes de la restructuration des relations économiques internationales. L'établissement d'une coopération économique internationale, reposant sur des bases justes et démocratiques, contribuera à l'élimination de l'inégalité dans les relations économiques internationales et à la liquidation de l'exploitation et de la dépendance économique des pays en développement par rapport aux Etats capitalistes développés.

136. Nous sommes fermement opposés à la discrimination dans les relations économiques internationales et aux tentatives faites pour subordonner à certaines conditions le développement de liens économiques entre les pays. Des tentatives de ce genre n'ont rien à voir avec la coopération internationale et sont vouées à l'échec.

137. En conclusion, je voudrais souligner que la République populaire de Bulgarie, en tant que membre de la collectivité socialiste, continuera d'apporter sa contribution au renforcement de l'Organisation des Nations Unies, afin d'en faire un instrument actif et efficace du maintien de la paix dans le monde, du renforcement de la sécurité et du bien-être de tous les peuples.

138. M. BEYE (Mali) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer l'émotion que ma délégation et moi-même avons ressentie en apprenant, ce matin, la triste nouvelle de la brutale disparition de Sa Sainteté, le pape Jean-Paul I^{er}. Je voudrais m'associer, au nom de ma délégation, au seuil qui frappe ainsi la communauté chrétienne.

139. Je voudrais ensuite, monsieur le Président, remercier et féliciter votre prédécesseur, Son Excellence M. Lazar Mojsov, qui a dirigé avec grande compétence les travaux de la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, ainsi que les huitième, neuvième et dixième sessions extraordinaires. C'est là une performance unique dans les annales de notre organisation, qui rentre pourtant dans sa trente-troisième année. Le président Lazar Mojsov a fait honneur à sa Yougoslavie natale, avec laquelle mon pays, le Mali, entretient des relations très amicales et des plus fécondes depuis notre accession à la souveraineté internationale.

140. Membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, depuis sa création, mon pays ne peut que se féliciter de l'accession à l'indépendance des Iles Salomon. Il salue la lutte de son vaillant peuple. L'admission de ce pays à notre organisation rapproche celle-ci de l'universalité, qui est son objectif ultime. Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation soeur des Iles Salomon et tient, par ma voix, à l'assurer de sa loyale et fraternelle coopération.

141. Pour en venir à la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale qui nous réunit, je voudrais, au

nom du peuple malien et des hautes autorités de son pays, adresser mes chaleureuses félicitations au grand peuple colombien pour le vibrant hommage que la communauté internationale vient de lui rendre, en portant à la présidence de l'Assemblée générale de notre organisation l'un de ses valeureux fils en la personne de Son Excellence M. Liévano, ministre colombien des affaires étrangères. Monsieur le Président, vos grandes qualités personnelles, votre grande expérience des affaires internationales, fondée sur vos états de service longs et brillants, la qualité des membres du Bureau de la trente-troisième session, ainsi que la compétence du Secrétaire général et de ses dévoués collaborateurs constituent des garanties certaines et des motifs de satisfaction quant à une direction efficace et saine de nos travaux.

142. Notre assemblée aura besoin de tels atouts pour aborder les nombreuses et délicates questions que sont les préoccupations des populations de 150 Etats, dont les représentants sont ici réunis.

143. Ces préoccupations ont pour noms, d'une part, la paix et la sécurité internationales et, d'autre part, ce sans lequel cette paix et cette sécurité internationales ne seront jamais garanties : j'ai nommé la situation économique et sociale de notre planète.

144. En effet, nous sommes de ceux qui pensent qu'il est tout aussi important pour la communauté internationale de s'occuper des questions économiques et sociales que des situations dangereuses qui sévissent dans plusieurs régions du monde.

145. S'agissant de ces situations explosives, force nous est de constater, hélas, que l'année qui vient de s'écouler a encore été le témoin de graves tensions dans les relations internationales.

146. Hors du continent africain, des situations de conflit s'éternisent, notamment au Moyen-Orient et en Asie.

147. La situation qui prévaut au Moyen-Orient retient particulièrement l'attention de ma délégation qui, par ma voix, réaffirme les positions constantes de mon pays.

148. Nous constatons avec amertume que le règlement des questions dans cette région a, en fait, très peu progressé. Bien au contraire, on enregistre une aggravation de la situation en raison de l'arrogance d'Israël, dont la rigidité bloque en réalité toutes les tentatives de règlement pacifique.

149. *A priori*, le Gouvernement du Mali, pour sa part, n'est opposé à aucune initiative tendant à ramener la paix au Moyen-Orient.

150. Toutefois, ma délégation tient à réaffirmer que tout règlement juste et durable de la crise du Moyen-Orient doit nécessairement tenir compte des considérations suivantes : premièrement, l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux, y compris son droit inaliénable à l'autodétermination; deuxièmement, le retrait immédiat d'Israël de tous les territoires arabes occupés par la force, y compris la Ville sainte de Jérusalem; troisièmement, la garantie de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance

politique de tous les Etats de la région, qui ont tous un droit égal de vivre en paix à l'intérieur de frontières légitimes.

M. Abdulah (Trinité-et-Tobago), vice-président, prend la présidence.

151. Bien entendu, il va sans dire que seul un règlement global, qui associerait au processus de paix toutes les parties intéressées, notamment l'Organisation de libération de la Palestine, unique et authentique représentant du peuple palestinien, est en mesure de résoudre la crise.

152. Dans cette perspective, notre pays estime que la question libanaise ne peut être isolée de la situation générale du Moyen-Orient, en raison de la lutte entre les différentes factions aux prises et des appuis dont elles bénéficient à l'extérieur. Aussi, la détente au Liban passe par l'amélioration de la situation au Moyen-Orient dans son ensemble.

153. L'Asie continue à connaître des remous. Dans sa partie occidentale persiste ce foyer de tension qu'est Chypre, où la situation demeure toujours préoccupante parce que bloquée.

154. Mon pays estime que toute solution pour résoudre la crise chypriote doit reposer sur la sauvegarde de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la politique de non-alignement de cet Etat.

155. Pour ce faire, les pourparlers intercommunautaires constituent le meilleur moyen de débloquent la situation. Il y a donc lieu d'exhorter les deux communautés en présence à reprendre ces pourparlers, avec l'aide et sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies.

156. Le sous-continent asiatique ne connaîtra qu'une paix précaire tant que la Corée ne parviendra pas à la légitime réunification de sa patrie.

157. La question coréenne, qui n'a que trop longtemps figuré à l'ordre du jour des différentes sessions de notre assemblée, doit enfin trouver une solution définitive conformément à la résolution 3390 B (XXX) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui, il convient de le rappeler, s'est portée depuis l'origine garante de l'intégrité de la Corée. Mon pays continue de penser que, comme l'indique cette résolution, la solution véritable repose sur le respect strict des impératifs ci-après : en premier lieu, le retrait de toutes les troupes étrangères stationnées dans la partie sud de la Corée sous le fallacieux couvert de l'Organisation des Nations Unies; en second lieu, la dissolution du prétendu "Commandement des Nations Unies".

158. Le respect de ces exigences permettra la réunification pacifique de ce pays sur la base des trois principes de réunification stipulés dans le Communiqué conjoint Nord-Sud de juillet 1972¹⁴.

159. Nul doute que pareille démarche permettra de voir siéger au sein de notre organisation universelle les repré-

sentants authentiques d'un peuple dont l'expérience serait sûrement utile.

160. Dans ce monde de tourmentes et d'angoisse, le continent africain demeure encore, hélas, le plus meurtri, victime de violences et de tentatives de déstabilisation, avec ses foyers de tensions anachroniques et ses conflits internes.

161. Dans sa partie australe, l'Afrique connaît encore le fait colonial et demeure aux prises avec une institution qui révolte la conscience humaine — j'ai nommé le hideux système d'*apartheid*.

162. Depuis de nombreuses années, notre organisation consacre une partie importante de son temps à la recherche de solutions correctes aux situations brûlantes qui prévalent dans cette partie de notre continent, où des peuples souffrent encore de la domination coloniale en cette fin du XX^e siècle.

163. Concernant la Namibie, notre assemblée a tenu, au cours de la présente année, la neuvième session extraordinaire qui a eu à connaître des récents développements de la situation.

164. Après les victoires successives des forces nationalistes, qui ont contraint l'ennemi sud-africain à se rendre à la table de négociations, l'héroïque peuple namibien, sous la direction clairvoyante de la South West Africa People's Organization [SWAPO], son unique représentant, a donné son accord à la proposition de règlement pacifique de la question namibienne, présentée par les cinq puissances occidentales, membres du Conseil de sécurité¹⁵ qui, dans sa résolution 431 (1978), a adopté les premières mesures en vue de la mise en oeuvre intégrale des propositions de ce plan de règlement.

165. L'envoi en Namibie du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et la publication du rapport sur sa mission¹⁶, concernant la meilleure manière de s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, avaient fait naître une lueur d'espoir qui vient malheureusement de s'éteindre avec la décision unilatérale des tenants de l'*apartheid* de procéder à de prétendues élections, devant conduire le peuple namibien à l'indépendance nominale, alors que le Plan occidental prévoit des élections démocratiques, sous l'égide des Nations Unies, dont, bien entendu, l'issue démocratique doit inquiéter le régime illégal de Pretoria.

166. Cette réaction, cette volte-face, n'ont nullement surpris mon pays, dans la mesure où nous savions de longue date que le régime raciste de Pretoria mettrait tout en oeuvre pour faire échec à toute tentative pouvant instaurer en Namibie un Etat véritablement libre et souverain. En effet, pour survivre, le régime minoritaire et raciste sud-africain a besoin de s'entourer d'un cordon sanitaire d'Etats fantoches. Aussi, toute solution qui ne ferait pas de la Namibie un bantoustan de plus, ne saurait être acceptable aux yeux des racistes sud-africains.

¹⁵ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978*, document S/12636.

¹⁶ *Ibid.*, *Supplément de juillet, août et septembre 1978*, document S/12827.

¹⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I*.

167. Pour le peuple namibien avec la SWAPO à sa tête, pour les peuples africains, cette mascarade montre qu'une seule alternative demeure offerte : la lutte armée.

168. Par ailleurs, ma délégation ose croire que le temps consacré aux démarches occidentales n'aura pas été vain.

169. L'Afrique ose espérer que ceux-là mêmes qui ont cru en la sincérité et au sérieux de l'équipe raciste d'Afrique du Sud sauront tirer toutes les leçons de leur cuisant échec et admettront qu'il n'est que temps pour la communauté internationale d'assumer ses responsabilités, en mettant tout en oeuvre pour isoler totalement un régime qui s'est volontairement mis au banc des accusés. A cet égard, ma délégation s'associe à toute mesure d'embargo total et complet à l'encontre de l'Afrique du Sud et nourrit l'espoir que cette décision sera scrupuleusement respectée par tous les Etats Membres, y compris les cinq puissances occidentales auteurs du plan rejeté par Pretoria.

170. Au Zimbabwe, la situation n'est pas différente. Ici, c'est un autre régime raciste et minoritaire, le régime illégal d'Ian Smith, qui s'oppose à toute solution susceptible de conduire à l'application de la simple règle démocratique de la majorité dans ce territoire.

171. On le voit bien à présent, le prétendu "règlement intérieur" n'a rien réglé du tout, puisqu'il n'a pas tenu compte des représentants authentiques des fils du Zimbabwe, regroupés au sein du Front patriotique, qui est et demeure l'unique interlocuteur valable pour tout processus de règlement de la question rhodésienne.

172. A ces solutions pacifiques qui leur sont proposées par les vaillants combattants de la liberté, Smith et ses fantoches répondent par une répression de plus en plus féroce et se livrent, dans leur arrogance, à des actes criminels d'agression ouverte contre les Etats indépendants voisins du Botswana, du Mozambique et de la Zambie.

173. Ces expéditions militaires constituent, à n'en pas douter, des atteintes graves à leur souveraineté et compromettent dangereusement la paix et la sécurité internationales dans cette région.

174. En Afrique du Sud, la dignité et la liberté de 20 millions de Noirs continuent d'être bafouées par l'inacceptable système d'*apartheid*. Notre organisation a maintes fois dénoncé et condamné cette odieuse politique, proclamée crime contre l'humanité. Malgré tout, loin de s'améliorer, la situation continue d'empirer. Des milliers de patriotes sud-africains de l'ANC¹⁷ et du PAC¹⁸ croupissent toujours dans les prisons des racistes blancs. L'exploitation et la répression ont atteint des proportions inimaginables.

175. Face à ce drame, la communauté internationale a réagi en prenant des mesures destinées à enrayer ce fléau.

176. Les conclusions de la récente Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, tenue à Genève en août dernier [voir A/33/262], ont suffisamment démontré la nécessité d'intensifier la lutte

pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*.

177. C'est dans cette même perspective que le monde épris de paix et de justice a célébré l'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid*, conformément à la résolution 32/105 B de l'Assemblée générale.

178. En application de cette résolution, sur toute l'étendue du territoire de mon pays, les organisations démocratiques et populaires de jeunes, de femmes et de travailleurs ont organisé de grandioses manifestations destinées à éclairer l'opinion la plus complètement possible sur les réalités de l'*apartheid* et à marquer leur solidarité avec leurs frères opprimés d'Afrique du Sud et, partant, à contribuer, à leur façon, à isoler davantage le régime raciste.

179. Qu'il s'agisse de la Namibie, du Zimbabwe ou de l'Afrique du Sud, il apparaît aisément que les régimes racistes, minoritaires blancs, n'auraient pu se maintenir — encore moins poursuivre avec arrogance leur politique d'oppression, d'exploitation et de ségrégation raciale — s'ils ne bénéficiaient de la complaisance, du soutien et de la complicité de certains Etats Membres de notre organisation qui, pourtant, sollicitent l'amitié et la coopération des peuples africains.

180. Récemment, des révélations graves ont été faites sur les violations par les multinationales européennes des sanctions économiques décidées par notre organisation contre le régime rebelle de Salisbury. Ces faits établis mettent en évidence la responsabilité internationale de certains Etats, et non des moindres, dans la persistance des crises d'Afrique australe.

181. Du haut de cette tribune, nous invitons instamment ces Etats à faire preuve de plus de compréhension, car nos peuples ne pourront pas plus longtemps, eux non plus, supporter ces atteintes graves à leur dignité. Par ailleurs, il est du devoir de tous de se conformer aux buts et aux principes de la Charte ainsi qu'aux nobles idéaux qui y sont proclamés. Les droits de l'homme, ici comme ailleurs, doivent faire l'objet de la même sollicitude.

182. Le reste de l'Afrique a connu aussi de très rudes épreuves, séquelles du phénomène colonial. L'Afrique a été secouée par des tentatives de recolonisation et de déstabilisation.

183. C'est ainsi que les Comores ont fait l'objet de soubresauts, avec l'intervention de mercenaires, ces ennemis jurés du continent et dont les pires espèces ont même été portées à la tête de cet Etat frère meurtri. Nous invitons les Nations Unies à épouser et à respecter les préoccupations de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], qui attend que la Puissance administrante achève proprement son entreprise de décolonisation en respectant les principes cardinaux de la Charte de l'OUA, qui ont pour noms : respect de l'intégrité territoriale, respect des frontières léguées par la colonisation et non-ingérence dans les affaires des Comoriens.

184. Dans la partie nord-ouest du continent, le conflit du Sahara occidental préoccupe à plus d'un titre le peuple et le Gouvernement du Mali. En effet, non seulement ce conflit

¹⁷ African National Congress of South Africa.

¹⁸ Pan Africanist Congress of Azania.

se déroule à nos frontières, mais il met aux prises des Etats voisins et frères avec lesquels le Mali entretient les meilleures relations.

185. C'est pourquoi mon pays n'épargnera aucun effort et soutiendra toute action, pourvu qu'elle soit africaine, tendant à promouvoir une solution correcte de ce conflit fraternel qui tiendrait compte des légitimes aspirations du peuple sahraoui et de la non moins légitime stabilité des Etats de la région.

186. A propos d'autres conflits interafricains, on a voulu nous faire croire qu'ils pourraient être résorbés par la mise en place d'une prétendue force interafricaine. La vigilance a permis tout de suite de se rendre compte qu'une telle force, si elle n'est pas créée par l'OUA dans le strict cadre de la libération de l'Afrique, peut devenir un instrument com-mode d'asservissement de nos peuples.

187. C'est pourquoi, sur cette très importante question, le président Moussa Traoré, chef d'Etat du Mali, a tenu à clarifier sans équivoque possible la position du Mali lors de la quinzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Khartoum en juillet, en déclarant notamment :

"Si, demain, il s'agissait de constituer une force continentale pour intensifier notre lutte d'indépendance politique et économique, le Mali sera au rendez-vous africain. Mais cette force ne peut être qu'africaine, conçue par des Africains pour la garantie de la liberté et de la sécurité des Africains. La force interafricaine sera le rempart inexpugnable contre tout agresseur étranger reconnu comme tel par les Africains. Elle n'aura pas pour vocation d'endiguer des tourments internes, ni de servir de parapluie protecteur au maintien des privilèges coloniaux."

188. C'est ainsi que le peuple et le Gouvernement du Mali conçoivent la création éventuelle et la mission d'une force interafricaine.

189. La paix et la sécurité auxquelles l'humanité aspire restent, plus que jamais, conditionnées par le bonheur et la prospérité pour tous.

190. Il devient chaque jour plus clair, pour tous, que le monde ne peut trouver une paix réelle et même que les pays les plus riches ou les couches les plus riches des sociétés dites développées ne peuvent entrevoir l'avenir avec sécurité, tant que n'auront pas été réduits les grands déséquilibres entre nations.

191. Or, encore en cette fin de l'année 1978, les deux tiers de l'humanité vivant dans l'angoisse continuent à s'interroger sur ce que la nouvelle année leur réserve. Et, de toute évidence, ils ne s'attendent pas à une amélioration de leurs conditions déjà dramatiques. En effet, alors que s'annonce la fin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la précarité de leurs conditions économique et sociale ainsi que la problématique de leur survie se posent avec acuité.

192. Alors que 2 500 hommes meurent tous les jours — je dis bien chaque jour —, les ressources mises à la disposition

des pays en développement par les 17 pays les plus riches du monde sont passées de 59 milliards de dollars en 1976 à 65 milliards de dollars seulement en 1977, soit une progression insignifiante, moins que la hausse des prix.

193. Encore, pour être complet, et selon les sources mêmes de l'Organisation de coopération et de développement économiques, dont le Comité d'aide au développement vient de publier son rapport annuel, il convient de préciser que les 65 milliards de dollars de 1977 ne comprennent que 21 milliards d'aide publique, d'où une place grandissante et inquiétante des financements à titre onéreux, préoccupés comme on le sait par le seul profit, et une régression du pourcentage du produit national brut qui, loin des 0,7 p. 100 préconisés, passe de 0,33 p. 100 en 1976 à 0,31 p. 100 en 1977.

194. Mieux, les quatre cinquièmes de ces crédits, dits d'aide publique, contribuent au fonctionnement de la machine économique des donateurs, sous forme de salaires de la fameuse cohorte d'experts et d'assistants techniques de toutes sortes et de commandes aux entreprises des pays industrialisés.

195. Le second aspect terrifiant de la situation économique générale réside dans les effets dévastateurs de la crise actuelle de l'économie mondiale, qui affecte de façon si dure les économies des pays en développement.

196. Le ralentissement de l'activité économique générale s'est traduit par un freinage des échanges internationaux et a intensifié le protectionnisme à l'égard des pays en développement. Ceux qui ont recours à ces restrictions imposées aux pays en développement oublient même que celles-ci peuvent aller à l'encontre du but visé, car elles compromettent un courant d'exportations beaucoup plus important.

197. Par ailleurs, ces pratiques protectionnistes, qui se développent dans la conduite de la politique économique de certains pays industrialisés, confèrent une dimension inquiétante à la détérioration des termes de l'échange et accentuent davantage l'iniquité des règles du commerce international.

198. Dans ce contexte général, les pays africains deviennent de plus en plus la "caisse de résonance" de ces maux qui affectent l'économie mondiale. Les 20 pays africains qui comptent parmi les moins avancés du monde n'ont enregistré durant les années 70 qu'une croissance annuelle moyenne de 0,6 p. 100 de leur production intérieure brute par habitant, alors que la moyenne annuelle de l'ensemble des pays en développement a atteint 2,7 p. 100.

199. Dans le même ordre d'idées, les objectifs définis par la Conférence mondiale de l'alimentation, réunie à Rome en 1974, tout comme le Programme d'action pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition, de 1977, contenu dans le Communiqué de Manille du Conseil mondial de l'alimentation¹⁹ sont restés des vœux pieux. La production alimentaire, en dépit des efforts louables entre-

¹⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 19, chap. I.

pris par les pays africains, atteint à peine le taux de croissance démographique annuel. Il est établi, hélas, que cette tendance restera difficile à renverser aussi longtemps que le transfert de ressources en faveur de l'agriculture de ces pays continuera à régresser.

200. Pire, la nourriture est devenue dans le monde une source de profit, un outil de contrôle économique et politique, un moyen d'assurer une domination efficace des uns sur l'ensemble du monde, et particulièrement sur ces "damnés de la terre". Ainsi, la "révolution verte" a aggravé les inégalités entre les riches exploitants et les pauvres asservis.

201. Afin de satisfaire les besoins impératifs du développement, les pays africains se sont de plus en plus endettés auprès des pays nantis.

202. Voilà "comment meurt l'autre moitié du monde". Tel se présente le tableau préoccupant de la situation économique et sociale mondiale.

203. Face à cette situation, les réactions des pays industrialisés sont inquiétantes. La philosophie profonde qui les anime demeure que l'ordre économique mondial devrait être fondé sur un système ayant au centre une minorité de pays opulents et à la périphérie une majorité de pays dépendants et pourvoyeurs de matières premières. Pourtant, la grave crise qui perturbe l'économie mondiale depuis les années 70 a démontré la vanité de cette doctrine. Les multiples tentatives entreprises à différents niveaux pour colmater cette crise se sont avérées vaines.

204. Faut-il pourtant être pessimiste ? Il semble que l'on peut déceler quelques changements dans les attitudes, les sensibilités et même les positions.

205. Récemment, en juin dernier, les ministres des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont reconnu, pour la première fois, la nécessité d'une interdépendance et l'importance de la notion d'intérêts mutuels entre pays industrialisés et pays en développement.

206. C'est, en effet, un fait que l'implacable loi de l'interdépendance, qui caractérise de nos jours la communauté internationale, nous engage à apporter une réponse plus appropriée aux légitimes aspirations de notre monde, confronté à un des plus grands défis de l'humanité. Ce qui est en jeu ici, c'est la survie même des deux tiers de l'humanité.

207. Il est en notre capacité de faire en sorte qu'une mutation profonde et radicale des relations économiques internationales intervienne sans délai. Le dualisme du monde n'est pas seulement un nouveau scandale, mais il constitue une grande menace en raison de la crise du Nord qui s'affaiblit, face à une augmentation considérable du pouvoir du Sud.

208. S'agissant de la procédure d'élaboration de ce nouvel ordre international, il y a un an, nous avons mis en place un cadre institutionnel mondial pour promouvoir le dialogue sur le développement et favoriser l'instauration de ce nouvel ordre.

209. Malheureusement, ce dialogue de la dernière chance est aujourd'hui dans l'impasse. La responsabilité en incombe particulièrement aux pays dits développés qui persistent à refuser une interprétation correcte du mandat du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale ou qui menacent de bloquer la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, en décrétant unilatéralement des lois nationales relatives à l'exploitation des fonds marins dans la zone internationale. De telles attitudes, inspirées par les égoïsmes nationaux, sont contraires à la lettre et à l'esprit des résolutions 2574 (XXIV) et 2749 (XXV) de l'Assemblée générale.

210. Quant aux règles de fond du nouvel ordre international à instaurer, elles doivent essentiellement être fondées sur la justice et l'équité, car ce qui est inacceptable, c'est la loi du plus fort; ce qui est inacceptable, ce sont les avantages excessifs que certains Etats conservent, alors que d'autres demeurent bloqués dans des situations défavorables.

211. Ce qui est inacceptable, c'est que, pour vivre dans l'opulence et le gaspillage, quelques pays profitent de la pauvreté et de l'endettement croissant de la plupart des peuples. Ce qui est inacceptable, c'est que les pauvres ne reçoivent pas leur juste part des fruits de la croissance. Ce qui est inacceptable, c'est ce que la Banque mondiale vient d'exprimer avec tant de courage dans la conclusion de son rapport annuel sur le développement dans le monde, à savoir que "quelque 800 millions de personnes... vivent dans des conditions de pauvreté absolue²⁰", ce qui constituera pendant des décennies encore un problème gigantesque.

212. Cependant, ce ne sont pas les moyens qui font défaut. Des sommes colossales sont englouties journellement dans la mise au point, la fabrication, le développement et le stockage d'armes de plus en plus sophistiquées et de plus en plus meurtrières, en raison d'une volonté de domination et d'exploitation qui a pris, hélas, le pas sur les nobles idéaux de paix et de justice de notre Charte commune.

213. L'absurdité et le danger de cet odieux gaspillage heurtent de manière croissante la conscience publique.

214. C'est du reste pourquoi, en écho à ces voix angoissées, les pays non alignés ont réussi à réunir cette année même la dixième session extraordinaire de notre assemblée, qui a eu à examiner ce préoccupant problème de la folle course aux armements.

215. Certes, les premiers résultats obtenus sont très modestes, mais ils ne doivent pas être sous-estimés, et notre organisation devrait poursuivre inlassablement ses efforts afin de réaliser de nouveaux progrès dans la voie du désarmement général et complet, pour débarrasser l'humanité du spectre de la guerre et la préserver d'une destruction générale.

216. Ce faisant, notre assemblée aura répondu aux espoirs des peuples des Nations Unies qui, au lendemain de la

²⁰ Voir *Rapport sur le développement dans le monde, 1978*, Washington, D. C., Banque mondiale, août 1978, p. 74.

seconde guerre mondiale, se sont engagés à travers la Charte des Nations Unies "à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances".

217. Ce noble objectif doit demeurer le nôtre et, pour y parvenir, il est encore juste temps de construire à la place de ce "grand désordre" ce nouvel ordre de paix qui doit nécessairement reposer sur deux piliers : un ordre de sécurité, un ordre de justice.

218. "Allons doucement, messieurs, nous sommes pressés !"

219. M. DOS SANTOS ALVES (Mozambique)²¹ : Le message que la République populaire du Mozambique adresse à cette assemblée est un message de lutte : lutte qui nous est imposée par la persistance, à l'intérieur de nos frontières, de régimes colonialistes et racistes agressifs; lutte pour l'affirmation de notre indépendance, de notre internationalisme militant, de notre dignité et de notre personnalité africaines; lutte pour l'élimination des vestiges de l'exploitation coloniale et pour la reconstruction de notre pays ravagé; lutte contre l'encerclement imposé par l'impérialisme.

220. Nous allons donc consacrer une attention particulière aux positions de la République populaire du Mozambique envers les problèmes de l'Afrique australe et le combat contre le colonialisme, le racisme et l'impérialisme. Ces positions sont dictées par notre fidélité à la cause de la libération des peuples opprimés, par notre intransigeance en affirmant nos idéaux révolutionnaires au service de la paix, du progrès et du bien-être de l'humanité.

221. La conjoncture actuelle en Afrique australe constitue une source de graves préoccupations pour la République populaire du Mozambique et représente une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. Cette conjoncture découle de la situation coloniale qui existe au Zimbabwe et en Namibie, de l'oppression exercée par les régimes minoritaires et racistes et de l'exploitation effrénée des ressources de ces pays par le capitalisme et l'impérialisme.

222. Les régimes minoritaires et racistes d'Afrique australe ont toujours joui du soutien des puissances impérialistes. Cependant, grâce au succès des luttes armées de libération nationale, nous assistons dans la région à une offensive d'initiatives soi-disant pour la paix, par lesquelles ces mêmes puissances cherchent, sinon à sauver ces régimes, tout au moins à sauvegarder leur domination politique et économique.

223. Nous devons être clairs : les propositions et initiatives des puissances impérialistes visent fondamentalement à liquider la lutte armée de libération nationale, car l'impérialisme, après la défaite qu'il a subie au Mozambique et en Angola et après l'établissement d'Etats démocratiques populaires dans ces deux pays, a su tirer leçon des conséquences d'une guerre populaire prolongée.

224. Pour atteindre ses buts, l'impérialisme utilise les moyens les plus divers : il cherche à diviser les mouvements

de libération et les pays africains, notamment les Etats de première ligne; il essaye de présenter la lutte de libération nationale comme une guerre raciale entre Noirs et Blancs et, sous prétexte de contribuer à la paix, il exerce une action embuée de racisme, orientée exclusivement vers la perpétuation et la consolidation de son hégémonie.

225. Au Zimbabwe, l'impérialisme mène avec une sévérité diabolique une politique qui offre deux solutions : l'une interne, l'autre internationale, toutes les deux toujours disponibles et prêtes à être utilisées au moment voulu, soit pour neutraliser une action internationale qui pourrait entraîner une solution, soit pour sauver la situation quand le progrès de la lutte de libération nationale laisse prévoir une victoire sur les régimes minoritaires.

226. C'est dans ce contexte que doivent être analysés ce qu'il est convenu d'appeler l'Accord de règlement interne²² et les propositions anglo-américaines²³.

227. Dans une récente déclaration, qui sera distribuée en tant que document de l'Organisation²⁴, le Président de la République populaire du Mozambique, Samora Moises Machel, a minutieusement démasqué cette habile opération montée par les puissances impérialistes. Ce document indique comment l'impérialisme veut préserver les structures politiques et économiques du capitalisme colonial au Zimbabwe; comment il vise à fomentier des contradictions entre les pays de première ligne et à semer la confusion au sein de l'OUA; et comment il prétend déguiser en guerre civile la lutte de libération nationale et invente des prétextes pour lui permettre d'intervenir militairement dans notre région.

228. Dans l'intervalle, l'odieux régime d'Ian Smith survit et cherche à recruter des complices pour les massacres, les pendentions et les agressions perpétrées contre les paisibles Etats voisins.

229. Le monde impérialiste fait preuve de la plus grande indifférence face à la mort quotidienne des populations sans défense, des prisonniers politiques et des combattants nationalistes. Mais il suffit de la mort d'un seul Blanc pour susciter une grande agitation et pour qu'on menace d'intervention.

230. D'autre part, on fait preuve du plus grand mépris à l'égard de la communauté internationale : nous voulons rappeler à l'Assemblée que le Royaume-Uni a encouragé des réunions du Conseil de sécurité, qu'un commissaire résident et un chef militaire des forces des Nations Unies sont nommés pour la Rhodésie. Où sont-ils et à quoi servent-ils ?

231. Du reste, nous connaissons bien la droiture des intentions pour lesquelles on a fait appel à la communauté internationale. D'où est-il venu, l'exemple de violation des sanctions contre le régime rebelle d'Ian Smith ? Qui a

²² Voir document A/33/23/Rev.1, chap. VII, annexe, par. 58 à 63.

²³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*, document S/12393.

²⁴ Distribué ultérieurement sous la cote A/C.4/33/2, annexe.

²¹ L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

organisé les conditions et a permis que le pétrole continue à alimenter l'économie de la Rhodésie ?

232. Ces enjeux de l'impérialisme, les progrès et les reculs, l'apparente indécision — notamment celle de la puissance coloniale — représentent un appui direct au régime minoritaire, raciste et illégal d'Ian Smith, sa guerre d'agression contre le peuple du Zimbabwe et les Etats voisins.

233. Dans les diverses propositions énoncées jusqu'à présent en vue d'une solution, il est possible de déceler quelques constantes qui nous permettent de nous rendre compte des manœuvres impérialistes contre le Zimbabwe : les propositions et les solutions sont toujours présentées comme des initiatives en vue de résoudre, dans la paix, la question du Zimbabwe, sans jamais tenir compte du progrès de la lutte armée et en refusant d'établir toute relation de cause à effet entre cette lutte et les propositions; les propositions cherchent à légitimer le régime d'Ian Smith et, par cette légitimation, à maintenir la structure du pouvoir, les privilèges économiques et sociaux des minorités privilégiées, épargnant ainsi les intérêts des colons sans avoir le moindre souci pour les droits et les intérêts du peuple du Zimbabwe; selon les propositions, l'indépendance découle d'un acte de concession soit de la part de la puissance coloniale, soit de la part du régime rebelle de Smith, mais jamais d'un accomplissement du peuple du Zimbabwe; les propositions introduisent toujours des éléments étrangers au processus zimbabwéen, notamment l'Afrique du Sud, soudainement devenue élément déterminant dans les accords proposés.

234. La République populaire du Mozambique est pleinement consciente du fait que tous ces enjeux non seulement visent à perpétuer la domination et l'exploitation du peuple du Zimbabwe, mais aussi sont dirigés contre l'indépendance et le succès de la révolution mozambicaine.

235. Les agressions constantes du régime minoritaire et raciste de Smith contre notre république, contre les populations frontalières et contre les objectifs économiques de notre pays ont trouvé une réponse adéquate de la part de nos forces populaires de défense et de sécurité.

236. Nous voulons ici rendre hommage aux pays africains amis et aux pays socialistes, les seuls qui, avec la résolution 411 (1977) adoptée par le Conseil de sécurité le 30 juin 1977, ont apporté leur appui au renforcement de la capacité de défense de notre pays.

237. Rien ne pourra nous détourner de la cohérence des principes et de notre internationalisme, et nous voulons une fois de plus affirmer l'appui ferme de la République populaire du Mozambique au peuple du Zimbabwe, dans sa lutte armée de libération nationale sous la direction de son seul et légitime représentant, le Front patriotique.

238. Comme le président Samora Moises Machel l'a affirmé dans l'intervention que j'ai déjà mentionnée :

“Nous rejetons la théorie selon laquelle la lutte armée et les négociations s'excluent mutuellement comme étant des éléments contradictoires dans le processus de libération nationale.

“Nous n'aimons pas la guerre, mais nous sommes conscients du fait que lorsque les contradictions sont insolubles, la guerre est le seul moyen d'aboutir à la paix.”

239. Il est grand temps que l'impérialisme comprenne qu'il ne peut plus nous tromper, que nous ne nous laissons plus tromper. Les puissances qui ont assumé des responsabilités, notamment la puissance colonisatrice de la Rhodésie du Sud, doivent clarifier leur position et choisir les termes possibles de la seule alternative véritable; cela veut dire qu'elles doivent soit participer au processus de l'indépendance réelle et immédiate du Zimbabwe, soit déclarer ouvertement qu'elles assument et adoptent les positions du régime raciste et illégal de Smith.

240. L'impérialisme répète en Namibie les procédés et les manœuvres qu'il utilise au Zimbabwe. Là aussi, on a permis à l'Afrique du Sud, dans un flagrant défi lancé à la communauté internationale, d'empêcher l'indépendance réelle du pays.

241. La prétendue bonne volonté de l'Afrique du Sud de négocier a été maintenant totalement démasquée avec la décision annoncée par Vorster de refuser les propositions faites dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité et de poursuivre l'application de son plan de solution interne.

242. En réalité, la rétrospective des événements qui ont abouti à la déclaration de Vorster ne laisse aucun doute quant à la mauvaise foi de la prétendue volonté de négocier de l'Afrique du Sud. Pendant tous ces mois, l'Afrique du Sud a successivement soulevé de nouveaux obstacles pour empêcher la concrétisation d'une solution au problème de la Namibie, soit en cherchant à rendre la SWAPO responsable de l'éventuel échec des négociations, soit en évoquant des droits absurdes sur Walvis Bay, soit en utilisant le prétexte de l'évolution de la lutte de libération pour menacer une rupture. Entre-temps, l'Afrique du Sud a renforcé et consolidé ses dispositifs militaires et a mis sur pied ses plans pour l'octroi d'une indépendance fantôme.

243. La question de la Namibie est arrivée à un point tel qu'elle exige une action prompte, énergique et décidée de la part de la communauté internationale. Les cinq pays occidentaux membres du Conseil de sécurité devront assumer leurs responsabilités, dans le processus de l'indépendance de la Namibie. La communauté internationale et le Conseil de sécurité devraient s'assurer que le régime raciste de Pretoria ne reste pas impuni et prendre les mesures nécessaires pour rendre irréversible le processus déclenché qui apportera la véritable indépendance au peuple namibien.

244. Nous rendons hommage à la lutte du peuple namibien menée par son seul et légitime représentant, la SWAPO, et aux victoires remportées. Nous réaffirmons ici le soutien de la République populaire du Mozambique à la SWAPO et au peuple namibien dans leur lutte pour leurs aspirations justes à la souveraineté et à l'indépendance totale.

245. Parler de la situation en Afrique australe signifie parler, également, de la situation d'oppression, de misère et

d'humiliation dans laquelle croupit l'écrasante majorité du peuple sud-africain.

246. Le régime minoritaire et raciste d'Afrique du Sud commet les crimes les plus graves contre l'humanité et contre le peuple sud-africain; il menace, envahit et attaque les pays voisins, fait fi des décisions de la communauté internationale et constitue, de ce fait, une menace à la paix et à la sécurité mondiales.

247. L'existence de la cruelle et inhumaine politique répressive et discriminatoire de l'Afrique du Sud constitue un outrage non seulement à l'égard des peuples africains, mais aussi à l'égard de tous les peuples du monde qui aiment la paix, la liberté et la démocratie.

248. La longue lutte du peuple sud-africain pour la dignité et le respect de l'être humain mérite de notre part une profonde admiration et exige une condamnation et un soutien constants, afin que le système dégradant d'*apartheid* soit éliminé.

249. Au nom de la République populaire du Mozambique et de sa délégation, nous voulons rendre hommage au Président et le féliciter à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Qu'il me soit permis de rendre aussi hommage, par son intermédiaire, au peuple colombien qui, comme nous, a vécu une longue nuit de domination coloniale contre laquelle il a mené un combat victorieux.

250. Hier comme aujourd'hui, nos peuples, les peuples d'Afrique et d'Amérique latine, restent unis dans un même effort pour mettre fin à la domination et à l'exploitation impérialistes. Le souci, que le Président a exprimé à l'ouverture de nos travaux concernant l'établissement d'un nouvel ordre économique international juste et au bénéfice de nos peuples, est une garantie que les problèmes économiques s'inscriront parmi les priorités de l'Organisation des Nations Unies et que nous consacrerons nos efforts à la réalisation de progrès significatifs dans leur solution.

251. Nous nous associons également à ceux qui nous ont précédés pour féliciter notre ami, Lazar Mojsov, président sortant de l'Assemblée générale, pour la clairvoyance et la sagesse avec lesquelles il a dirigé nos travaux. Pendant son mandat, des sessions de grande importance ont eu lieu pour la libération politique et économique des peuples et pour la paix et la sécurité internationales. Son élection a constitué un hommage à la République fédérative socialiste de Yougoslavie et une victoire pour le mouvement des pays non alignés, auquel le nom de la Yougoslavie est intimement lié.

252. La République populaire du Mozambique, Etat sorti de la victoire sur la domination séculaire du colonialisme portugais, se réjouit de l'obtention de l'indépendance des Iles Salomon, et nous les félicitons pour leur admission dans la communauté des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

253. L'indépendance des Iles Salomon constitue un encouragement pour tous les peuples encore sous domination coloniale dans la région du Pacifique; elle donne un nouvel

élan à la marche irréversible des peuples qui luttent encore pour leur libération et pour leur émancipation totale du joug colonial.

254. La présence du colonialisme et de l'impérialisme, principaux ennemis des peuples épris de paix et de liberté, ne se manifeste pas seulement en Afrique australe.

255. Une situation conflictuelle préoccupante règne aussi au nord de notre continent : le peuple du Sahara occidental poursuit son difficile combat, s'opposant aux tentatives d'annexion et de partage de son territoire. Nous dénonçons avec la plus grande véhémence les tentatives expansionnistes qui violent d'une façon flagrante les principes de la Charte des Nations Unies et de celle de l'OUA.

256. Nous ne pouvons pas laisser passer sous silence ce combat, sans nous rendre complices des procédés colonialistes et de la domination étrangère. Aujourd'hui, la dimension de la lutte menée au Sahara est l'objet d'inquiétudes au sein de la communauté internationale.

257. Les victoires obtenues sur les plans politique et militaire par le peuple sahraoui et leur avant-garde révolutionnaire, le Front POLISARIO²⁵, méritent notre admiration et imposent aux Nations Unies qu'elles assument la responsabilité de mettre en oeuvre ses principes, notamment la reconnaissance du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples colonisés.

258. Dans le même cadre des problèmes concernant l'annexion de territoires par la violence, s'insère la question du Timor oriental où subsistent l'occupation du pays et le cruel génocide du peuple maubère.

259. La République populaire du Mozambique lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle manifeste son appui et sa solidarité envers le peuple maubère, dans la lutte qu'il mène sous la direction du FRETILIN²⁶ et réaffirme également leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

260. Au Moyen-Orient, l'immixtion impérialiste a gagné un nouvel élan et les manoeuvres de division se multiplient, avec l'objectif clair de détruire le mouvement de libération et la lutte d'émancipation des peuples arabes. L'impérialisme, toujours fidèle à sa stratégie, veut perpétuer l'exploitation des peuples de la région et s'assurer le contrôle des ressources et des voies de communication.

261. En escamotant la solution des questions fondamentales au Moyen-Orient, l'impérialisme accentue l'instabilité et crée des conditions pour l'augmentation des deuils et des ravages, dont la situation au Liban est un exemple tragique.

262. En fomentant des divergences parmi les Etats arabes et en cherchant à isoler les forces progressistes, l'impérialisme aura l'illusion passagère d'avoir remporté des succès. Mais tant que les droits inaliénables du peuple palestinien à constituer une patrie libre, souveraine et indépendante, sous

²⁵ Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro.

²⁶ Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son représentant légitime, ne seront pas satisfaits, tant que la récupération des territoires occupés par la force en 1967 ne sera pas assurée, il n'y aura pas de véritable paix au Moyen-Orient.

263. En Corée et à Chypre, la division et la présence de forces militaires étrangères persistent. Nous réaffirmons notre total appui au peuple coréen et au peuple chypriote dans leur juste lutte, qui vise au rétablissement de l'unité et de l'intégrité territoriales.

264. Nous voulons attirer l'attention des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les forces éprises de paix sur le fait que, dans le cadre d'une nouvelle stratégie, l'impérialisme multiplie la création des bases militaires dans l'océan Indien, créant une situation dangereuse dans la région. D'autre part, l'occupation de l'île de Mayotte continue et le coup mercenaire a été mené aux Comores. Tout cela s'inscrit dans le plan d'action de l'impérialisme de recoloniser l'Afrique.

265. L'OUA, le mouvement des pays non alignés et l'Organisation des Nations Unies ont adopté plusieurs résolutions qui réitèrent la nécessité de préserver l'océan Indien des bases militaires étrangères de façon à assurer la paix et la sécurité internationales. La République populaire du Mozambique condamne vivement l'établissement de nouvelles bases militaires et exige le démantèlement de celles déjà existantes.

266. Nous vivons à une époque où les succès des forces progressistes et du socialisme sont remarquables. Toutefois, si d'un côté, grâce à la lutte courageuse des peuples, on enregistre un tel progrès, de l'autre, des manoeuvres chaque fois plus subtiles et plus perfides sont déployées dans le but d'assurer la domination et l'exploitation, au flagrant mépris des plus élémentaires droits de l'homme, au flagrant mépris des plus profondes et justes aspirations des peuples.

267. L'impérialisme déploie des actions concertées d'ingérence qui ne sont plus que des formes d'agression contre nos peuples, des tentatives pour nous maintenir sous une constante domination, sous une dépendance économique et une aliénation socio-culturelle.

268. Ces actions interventionnistes ne se constatent pas simplement dans les tentatives de déstabilisation des jeunes pays indépendants, mais aussi au sein des organisations qui regroupent la majorité des pays en développement.

269. Dans ses nouvelles tactiques, l'impérialisme utilise des pressions économiques sur les pays où sa pénétration s'avère difficile, dans le but de provoquer l'instabilité économique, financière et sociale.

270. L'exigence des pays en développement pour l'établissement de relations économiques plus justes et équitables n'est pas récente.

271. De Bandoung à Buenos Aires, les pays en développement ne font que lancer des propositions concrètes et des programmes d'action réalisables en vue de définir et mettre en oeuvre des relations économiques internationales de type nouveau qui permettent l'élimination de la misère, de

l'exploitation de l'homme par l'homme, de l'injustice et de la domination.

272. Quand les pays en développement réclament l'établissement d'un nouvel ordre économique international, ils le font comme expression de leur volonté politique et de leur détermination émancipatrice, fondées sur les principes d'autonomie nationale et collective qui réduira leur dépendance par rapport aux pays développés.

273. Dans l'actuel contexte économique mondial, les relations économiques internationales continuent à être dominées par la même dialectique, ayant comme résultat que les pays pauvres deviennent chaque fois plus pauvres et que les pays riches deviennent chaque fois plus riches. L'exploitation des pays en développement est menée, d'une façon continue, sous les formes les plus diverses et sophistiquées.

274. Les pays capitalistes ne se lassent pas d'élaborer de longues études, comptabilisant les dettes des pays en développement, faisant des projections sur le montant de ces dettes pour les prochaines années, mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas encore vu ces études se rapporter à la comptabilisation du montant de l'exploitation perpétrée par les pays développés dans les pays en développement.

275. Les conclusions que l'on peut tirer de la Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris en 1977, et du soi-disant dialogue Nord-Sud sont plus qu'évidentes, de même que les résultats embarrassants atteints jusqu'à présent.

276. Cette situation d'impasse ne peut pas durer; c'est pourquoi nous estimons qu'il est nécessaire et essentiel que des décisions immédiates soient prises, à la lumière des propositions faites par les pays en développement sur les questions économiques, le commerce international, le domaine monétaire, le développement des forces productives et la coopération internationale.

277. La situation actuelle de dépendance et d'exploitation économiques, s'ajoutant aux problèmes spécifiques inhérents à chacun de nos pays, ne fait qu'hypothéquer le progrès de nos économies respectives.

278. En ce qui concerne spécifiquement l'économie de la République populaire du Mozambique, elle a subi de grandes pertes par l'application des sanctions à la colonie britannique de la Rhodésie du Sud, suivant une décision de la communauté internationale. Venant aggraver cette situation, les forces racistes de Salisbury massacrent nos populations et ébranlent notre économie, ce qui nous oblige à établir d'autres priorités avec les lourdes conséquences que cela comporte.

279. Des inondations catastrophiques ont ravagé durement notre pays, rendant difficile l'accomplissement de nos plans et projets de développement.

280. Dans certains cas, nos demandes d'aide à la communauté internationale ont rencontré un écho mais, toutefois, la réponse reçue n'a pas été conforme à ce que nous aurions pu légitimement attendre de nos efforts, en appliquant l'embargo imposé par les Nations Unies à la colonie britannique de la Rhodésie du Sud.

281. Un des objectifs essentiels de notre politique dans le domaine économique et social est la satisfaction, à tout moment, des besoins fondamentaux de notre peuple selon le niveau de développement de nos forces productives.

282. Immédiatement après la conquête de l'indépendance, la République populaire du Mozambique a mis en pratique quelques mesures, pour faire face à la grave situation conjoncturelle, et ces mesures ont créé plus tard des conditions pour l'application de notre ligne de développement.

283. C'est ainsi qu'a débuté le processus de la récupération de la terre et la collectivisation de la vie et de la production à la campagne, où se réunissent notre plus grand potentiel humain et nos principales ressources. Nous développons aussi les villages communaux pour améliorer les conditions de vie de notre peuple et socialiser les relations de production. D'importantes mesures ont été prises dans le domaine économique, ce qui a permis un contrôle plus effectif des secteurs économiques par notre parti et notre gouvernement.

284. En même temps, par la socialisation de l'enseignement et de la santé, des progrès fondamentaux ont été accomplis pour le bien-être de notre peuple.

285. Pour sortir du sous-développement, nous utilisons les expériences révolutionnaires, acquises pendant la lutte armée de libération nationale, et nous cherchons à esquisser notre développement en adoptant des solutions populaires.

286. La croissante socialisation et la mécanisation graduelle et équilibrée de l'agriculture, la promotion du développement de nos ressources naturelles, la création de conditions pour l'installation de l'industrie lourde et la consolidation du rôle de l'Etat dans l'économie constituent, dans cette phase, les bases pour l'édification du socialisme.

287. Jusqu'à la proclamation de l'indépendance, les secteurs clefs de notre économie étaient contrôlés par les groupes financiers internationaux et les infrastructures en place servaient essentiellement les intérêts des régimes racistes voisins. Tout le mécanisme colonial en place favorisait l'exportation des bénéfices et l'écoulement des excédents de production. Notre pays avait fondamentalement un rôle de producteur de matières premières et d'acheteur de produits finis, ce qui allait profiter à l'accumulation du capital international et renforcer notre sujétion commerciale et technologique.

288. Tenant compte de la situation que nous avons héritée de la domination coloniale fasciste et, par conséquent, des conditions concrètes sur lesquelles repose l'actuel combat pour la reconstruction nationale, la coopération internationale s'avère de grande importance.

289. Dans le domaine de la coopération technique et économique, la République populaire du Mozambique compte déjà quelques expériences riches et fructueuses, notamment avec les pays africains et avec les pays socialistes : une coopération mutuelle basée sur l'égalité, des relations de coexistence pacifique, le respect de la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures

d'aucune des parties. Ces conditions sont fondamentales pour que la coopération puisse réellement satisfaire son objectif : le développement socio-économique.

290. Dans le respect de ces conditions se poursuivent aussi nos relations de coopération avec les organismes régionaux et internationaux et avec les pays capitalistes.

291. En ce qui concerne les pays en développement, notre coopération représente l'union de nos forces pour faire face au déséquilibre économique que nous avons hérité de l'impérialisme.

292. Nos liens sont l'exploitation et le pillage des ressources naturelles auxquels nous étions soumis; c'est la tradition et l'expérience commune de résistance et de lutte contre la domination coloniale-capitaliste. Notre lien est la défense de nos peuples et pays contre les tentatives extérieures d'installation du néo-colonialisme et des nouvelles formes de domination et d'exploitation.

293. Cette coopération est d'autant plus nécessaire si l'on se rapporte à notre situation économique et sociale ainsi qu'à la conjoncture économique et financière internationale.

294. Comme moyen de surmonter les difficultés que nous, les pays en développement, connaissons jour après jour, la conjugaison d'efforts communs et la création d'un front uni rendra toujours plus fructueuse notre juste lutte pour la mise en oeuvre de relations économiques internationales plus équitables.

295. Nous nous réjouissons des démarches entreprises par nous, les pays en développement, dans le but de maintenir au service des uns et des autres des expériences, connaissances et capacités nationales pour notre développement mutuel et pour élargir cette coopération du niveau régional au niveau international.

296. Nous nous félicitons aussi des résultats récemment obtenus à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, et nous sommes certains qu'ils marqueront une étape nouvelle dans la coopération. Nous sommes sûrs, par ailleurs, que cette assemblée adoptera, à l'unanimité, le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement et que tous les efforts seront déployés dans le but de trouver un mécanisme adéquat à l'application de ce plan.

297. Si, d'un côté, nous pouvons nous réjouir des progrès accomplis par les pays en développement dans leur volonté et leur détermination de voir résolus leurs problèmes de développement économique et social, le progrès au niveau international est mis en cause par la politique impérialiste, par l'attitude des pays capitalistes industrialisés dans leur refus systématique d'accepter les conditions nécessaires pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

298. Les pays capitalistes s'efforcent de préserver les normes et les termes d'échanges économiques internationaux actuels qui leur sont avantageux pour consolider leur monopole dans l'économie et le commerce extérieur

des pays en développement. Mais l'actuel système des relations économiques internationales est désarticulé et il ne pourra plus supporter les constantes pressions des pays qui ont récemment acquis leur indépendance.

299. La ligne stratégique des puissances impérialistes, dans la question de restructuration des relations économiques internationales, consiste à retarder et à réduire les changements nombreux et nécessaires, ne faisant que des concessions mineures et ponctuelles, en les présentant comme des privilèges accordés au "tiers monde" et évitant la répétition d'une confrontation ouverte avec les pays en développement analogue à celle qui a été déclenchée par les pays producteurs de pétrole.

300. Les pays capitalistes essaient de préserver, autant que possible, les lignes de base des relations économiques internationales actuelles. Voilà la restructuration proposée par les Etats impérialistes.

301. Les manoeuvres impérialistes ont aussi comme but de saper la coopération des pays en développement avec les pays socialistes. De cette façon, l'impérialisme prétend assurer des conditions plus stables pour le développement de l'économie capitaliste et, en même temps, continuer à diriger l'ancienne périphérie coloniale vers les centres industriels du monde capitaliste.

302. Dans le domaine du droit de la mer, les puissances impérialistes, s'opposant une fois de plus à une décision de la communauté internationale, menacent de prendre des initiatives unilatérales avec l'objectif de se lancer d'ores et déjà dans l'exploitation des ressources marines, frustrant ainsi le consensus des négociations en cours.

303. Le principal souci de la stratégie impérialiste consiste à éviter que le mouvement vers un nouvel ordre économique international devienne une lutte contre les fondements de l'exploitation impérialiste. C'est pourquoi les puissances impérialistes cherchent à conduire le dialogue dans la ligne capitaliste.

304. La communauté internationale est à la veille de la troisième décennie du développement qui commencera bientôt. Les étapes et les buts que nous nous étions proposés d'atteindre n'ont pas enregistré le progrès souhaité.

305. Fidèle à la politique du mouvement des pays non alignés et réaffirmant son engagement à ce mouvement, la République populaire du Mozambique souhaite que, dans la définition de la stratégie de la troisième décennie du développement, les propositions formulées par ce mouvement soient prises en considération pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international juste et équitable, basé sur l'indépendance politique, l'égalité et la justice économique, sans oublier que son objectif fondamental est d'accélérer le développement des pays du tiers monde. Dans ce contexte, la prise de mesures adéquates pour un vrai désarmement permettra de libérer des ressources gigantesques qui, maintenant, sont gaspillées dans la course aux armements, ressources qui pourraient être utilisées au bénéfice du développement des pays en développement. Simultanément, cela contribuerait à la paix et à la sécurité internationales.

306. Nous avons apporté à cette assemblée les principaux soucis de la République populaire du Mozambique, en ce qui concerne les grands problèmes qui agitent le monde. Les chemins par lesquels se forge la libération de l'homme sont durs et difficiles. Mais nous avons la ferme conviction que chaque jour qui passe des progrès décisifs s'enregistrent pour la transformation et l'amélioration de la vie des peuples et que, seul, le total engagement de l'humanité tout entière dans la lutte pour les causes justes rendra possibles de nouvelles et lumineuses victoires.

307. La lutte continue !

308. M. ARYAL (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : D'emblée, au nom de la délégation népalaise, je tiens à exprimer mes condoléances les plus sincères à l'occasion du décès de Sa Sainteté le pape Jean-Paul I^{er}.

309. C'est un honneur pour moi que d'adresser au Président de l'Assemblée générale — et par son intermédiaire aux représentants ici réunis —, les vœux cordiaux et les meilleurs de mon souverain, Sa Majesté le roi Birendra Bir Bikram Shah Dev, pour le succès de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

310. Je tiens à m'associer à tous les orateurs éminents qui m'ont précédé, pour féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Nous voulons croire que, avec son expérience, sa compréhension et sa compétence diplomatique, il sera à même de guider les délibérations de la présente session vers une conclusion fructueuse. Je tiens à l'assurer de l'entière coopération de ma délégation.

311. Je désire également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à M. Lazar Mojsov, président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, pour la façon très efficace et très compétente avec laquelle il a mené les débats, non seulement de la session annuelle, mais également des trois sessions extraordinaires qui ont eu lieu sous sa présidence.

312. Nous souhaitons la bienvenue aux Iles Salomon qui sont devenues un nouveau Membre de cette organisation, et nous les félicitons très chaleureusement. Avec l'admission des Iles Salomon, l'Organisation des Nations Unies a fait un pas de plus vers l'objectif de l'universalité.

313. Depuis la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale, d'importantes réunions et conférences internationales, y compris les trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, ont eu lieu. Nous nous demandons dans quelles mesures ces réunions et conférences, sur des questions de vastes portées affectant le bien-être de l'humanité, ont pu améliorer les relations internationales si importantes pour le développement harmonieux d'un nouvel ordre mondial. Malgré de nombreuses résolutions, déclarations et accords, la situation internationale reste incertaine; elle est agitée par des tensions anciennes et de nouvelles rivalités.

314. Le caractère explosif de la situation au Moyen-Orient a été souligné dans diverses déclarations devant cette assemblée. La position clairement exprimée de mon pays sur le problème du Moyen-Orient reste inchangée. Pour

parvenir à une paix durable au Moyen-Orient, nous disons à nouveau qu'un respect strict et rigoureux des trois conditions fondamentales est nécessaire, à savoir le retrait d'Israël à l'intérieur de ses frontières de 1967, le droit de tous les Etats de la région, Israël y compris, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et la création d'une patrie palestinienne. Toute solution qui ne reconnaîtrait pas ces droits et ces réalités constituerait une menace constante à la paix et à la stabilité dans cette région.

315. L'initiative de paix du président Sadate, d'Egypte, saluée par beaucoup comme audacieuse et encourageante il y a moins d'un an, a éveillé des espérances de progrès spectaculaires dans la crise de longue durée du Moyen-Orient. Cependant, le maintien de l'occupation des terres arabes par Israël a mis en échec les efforts en vue d'un règlement négocié. Qui plus est, la violation par Israël, en mars dernier, de l'intégrité territoriale du Liban, a fait faire un pas en arrière au processus déjà chancelant de la paix. Avec de la bonne volonté, une confiance mutuelle et le désir de parvenir à un compromis, le problème du Moyen-Orient pourrait être résolu à l'amiable.

316. Nous apprécions les efforts récents du président Carter, des Etats-Unis, en vue de parvenir à un règlement du conflit du Moyen-Orient en réunissant les dirigeants d'Egypte et d'Israël. Espérons que les accords de Camp David apporteront la preuve qu'une étape positive aura été franchie, propice à la création d'une atmosphère favorable à une solution juste et durable au Moyen-Orient.

317. Cependant, il est essentiel que toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, qui est le seul représentant légitime du peuple palestinien, participent activement à tous les efforts en vue d'une solution pacifique, durable et générale. Nous considérons que l'installation, par la force, par Israël, de colonies de peuplement dans les territoires occupés, visant à modifier le caractère juridique et géographique ainsi que la composition démographique de ces territoires, est illégitime et contraire aux principes des Nations Unies.

318. Il est regrettable que la situation à Chypre demeure aussi grave et tendue. L'absence de progrès dans la solution du problème chypriote sur la base des principes posés par la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et adoptés par la suite par la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité est, sans aucun doute, une question qui nous préoccupe profondément. Nous avons constamment exprimé l'opinion que la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre devaient être préservés et respectés. Nous répétons notre conviction que des négociations significatives et constructives entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque, sans ingérence extérieure, pourraient aboutir à un accord mutuellement acceptable. Nous avons noté, avec reconnaissance, les efforts constants du Secrétaire général pour faire reprendre ces négociations intercommunautaires.

319. En Afrique australe, les régimes minoritaires et racistes s'efforcent de perpétuer le système du colonialisme, de la domination, de l'oppression et de l'exploitation. Nous avons toujours éprouvé, devant leurs souffrances, une vive sympathie pour la vaste majorité des peuples de l'Afrique

du Sud, de la Namibie, et du Zimbabwe, et nous avons appuyé leurs aspirations à être gouvernés selon la règle de la majorité et à jouir des droits de l'homme fondamentaux.

320. En Afrique du Sud, rien n'indique que le régime criminel d'*apartheid* se détourne de sa politique odieuse de discrimination raciale institutionnalisée. Nous avons condamné la politique sud-africaine de prétendue bantoustanisisation, qui n'est qu'une manoeuvre destinée à perpétuer la domination raciste. Nous avons vu, avec préoccupation, l'édification d'un arsenal militaire massif par l'Afrique du Sud, y compris ses plans de fabrication d'armes nucléaires.

321. En imposant à l'unanimité, dans sa résolution 418 (1977), au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, un embargo obligatoire sur la collaboration militaire et nucléaire avec le régime raciste sud-africain, le Conseil de sécurité a pris une mesure positive; néanmoins, nous sommes convaincus que des mesures plus fermes telles que l'imposition de sanctions économiques et le retrait des investissements étrangers contribueraient, de façon décisive, à l'élimination totale du système d'*apartheid*.

322. Nous exprimons notre solidarité totale avec les mouvements de libération nationale ainsi qu'avec les peuples opprimés de l'Afrique du Sud.

323. Nous avons soutenu, tout au long, le droit inaliénable du peuple de la Namibie à la liberté, à l'indépendance nationale et à l'intégrité territoriale, et nous avons appuyé avec fermeté la lutte légitime menée sous la direction de la SWAPO, qui est le seul représentant légitime du peuple de Namibie, pour l'élimination de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Nous nous félicitons de la décision historique du Conseil de sécurité prise le 27 juillet 1978, telle qu'elle est exprimée dans la résolution 431 (1978), concernant la question de Namibie, et nous nous félicitons des contributions apportées par tous les intéressés en vue de parvenir à un règlement pacifique de ce problème, qui dure depuis si longtemps.

324. Le Conseil de sécurité, dans une autre résolution [résolution 432 (1978)], a déclaré catégoriquement que l'intégrité territoriale de la Namibie et son unité devaient être assurées au moyen de la réintégration de Walvis Bay dans son territoire. Nous avons souligné dans le passé — et nous le faisons à nouveau — la responsabilité essentielle de l'Organisation des Nations Unies en vue d'assurer une indépendance rapide de la Namibie, au moyen d'élections libres, sous sa propre surveillance et sous son contrôle. La menace de l'Afrique du Sud de procéder à des élections, au mépris total des Nations Unies, est extrêmement regrettable.

325. En Rhodésie du Sud, l'agitation croissante et la violence démontrent qu'il ne saurait y avoir de solution durable et viable tant que la règle de la majorité n'est pas établie sur le principe "à chacun une voix". Le prétendu règlement interne, qui n'est qu'une manoeuvre illégale de plus de la minorité raciste pour maintenir sa domination et son oppression du peuple africain du Zimbabwe, a été rejeté catégoriquement par le Conseil de sécurité. Le règlement rhodésien exige une conférence, réunissant en table ronde toutes les parties intéressées, et, à cet égard, nous saluons

l'initiative anglo-américaine, qui a cherché à faire en sorte que des négociations puissent être menées entre toutes les parties, et que les dirigeants rhodésiens y participent.

326. La violation de plus en plus fréquente des sanctions imposées contre le régime raciste par le Conseil de sécurité est lamentable. Nous soulignons l'importance qu'il y a à maintenir les sanctions jusqu'au moment où toutes les parties directement intéressées auront négocié un accord qui permettra de réunir une conférence constitutionnelle, sur la base du gouvernement par la majorité pour le Zimbabwe. Ma délégation réaffirme son engagement sans équivoque à appuyer la lutte du peuple du Zimbabwe, jusqu'à ce que celui-ci ait acquis une liberté complète et véritable et que son territoire soit devenu indépendant.

327. Une question essentielle, qui préoccupe au plus haut point l'humanité, a trait au désarmement. Il est, à présent, généralement reconnu que la course aux armements, qui s'accroît sans cesse, représente une menace grave pour la survie de l'humanité. Il est décourageant de noter que, en dépit des efforts incessants des Nations Unies, les progrès accomplis dans les négociations sur le désarmement ont été lamentablement lents. Alors que les mesures de contrôle des armes ont créé une atmosphère qui pourrait être plus propice à des négociations fructueuses sur les questions générales du désarmement, il n'a pas été possible d'effectuer une percée importante sur la voie de la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, ce qui est l'objectif fondamental des Nations Unies.

328. La présente session est saisie des résultats de la dixième session extraordinaire sur le désarmement, qui a été convoquée sur l'initiative des pays non alignés. Nous sommes d'accord avec l'opinion selon laquelle, le désarmement étant une question complexe, il serait irréaliste d'attendre des résultats spectaculaires à l'issue d'une seule session extraordinaire de l'Assemblée générale. Malgré le fait que le Document final de la session [résolution S-10/2] ait été adopté par consensus, ce qui est déjà une réalisation remarquable, des divergences fondamentales quant aux méthodes et aux questions de priorité, concernant toute la gamme des problèmes du désarmement, restent sans solution. Nous partageons l'opinion exprimée par le Président de la session extraordinaire, selon laquelle le document final "représente la base la plus large possible qui permettra aux Nations Unies de poursuivre leur travail et de déployer des efforts supplémentaires en matière de désarmement²⁷." Nous espérons que les dispositions contenues dans le Document final seront traduites dans la pratique.

329. Il est dommage que plusieurs propositions et suggestions constructives n'aient pu être incorporées dans le Document final. Néanmoins, le renforcement du mécanisme — et en particulier d'un organe de négociation qui faciliterait davantage la délibération, l'harmonisation et la conclusion d'un certain nombre de mesures visant au désarmement — est à n'en pas douter une réalisation importante de la dixième session extraordinaire. Nous attachons une grande importance à la participation, à cet organe de négociation replâtré, de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

²⁷ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 27^e séance.

330. La création d'une Commission du désarmement, composée de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et qui serait un organe délibérant, est encore une mesure appréciable. Le fait que tout ces organes seront étroitement liés à l'Organisation des Nations Unies constitue une reconnaissance explicite du rôle de cette organisation mondiale en ce qui concerne toutes les questions du désarmement. En fait, ma délégation a déclaré à maintes reprises, fort clairement, que l'Organisation des Nations Unies était la seule enceinte dans laquelle il serait possible à tous, aux puissances nucléaires, aux puissances moyennes et aux pays sans puissance, de délibérer et de prendre des décisions, sur un pied d'égalité, à propos de questions affectant l'avenir de l'humanité.

331. Nous avons toujours soutenu que la responsabilité de mettre fin à la course aux armements nucléaires relevait essentiellement des puissances nucléaires. Nous répétons notre conviction que les puissances nucléaires, qui possèdent les stocks les plus importants d'armes meurtrières et complexes, doivent prouver par leur action leur engagement envers le désarmement. Nous demandons instamment aux superpuissances de convenir immédiatement de réductions importantes et de restrictions qualitatives dans les armes stratégiques, ce qui serait un prélude au démantèlement total et rapide des stocks d'armes nucléaires. Nous espérons que les négociations qui n'ont pas abouti, au cours de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, seront menées très rapidement à une fin heureuse et que l'accord sur l'interdiction générale des essais sera également réalisé bientôt.

332. En tant que signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Népal est profondément préoccupé par la prolifération des armes nucléaires, aussi bien verticale qu'horizontale. Tout en soulignant l'urgence d'une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération et la nécessité de renforcer les mesures de sauvegarde ainsi que le respect rigoureux de ce traité, en vue de fortifier le régime de non-prolifération, ma délégation partage l'opinion que le transfert de technologie nucléaire et les objectifs de non-prolifération ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Il est tout aussi essentiel que des mesures adéquates soient prises, en vue de la limitation et de la réduction des armes classiques. Nous avons appuyé fermement la proposition de réduire les budgets militaires des principaux Etats militairement importants, en particulier des Etats membres du Conseil de sécurité. Nous insistons sur notre proposition en vue d'une réduction progressive des budgets militaires, qui devrait être précédée par un plafonnement des dépenses militaires.

333. Le Népal a été un champion ardent de la paix dans le monde et a appuyé la création de zones de paix. Nous avons apporté notre soutien à la Déclaration de 1971 faisant de l'Océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. Nous demandons aux grandes puissances d'accélérer leurs négociations en vue de l'application des dispositions de cette résolution de l'Assemblée générale. Nous avons appuyé la proposition d'une zone de paix, de liberté et de neutralité des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. La proposition du Népal, tendant à créer une zone de paix, proposition avancée par Sa Majesté le roi Birendra il y a trois ans²⁸, repose sur notre désir

²⁸ Ibid., trente et unième session, Séances plénières, 5^e séance, par. 174.

ardent d'institutionnaliser la paix en vue d'un développement national accéléré grâce à une mobilisation maximale de nos ressources limitées.

334. Nous apprécions l'appui croissant donné à notre proposition par les pays amis. Nous sommes fermement convaincus que l'initiative nationale de paix contribue, de façon importante, au maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Nous croyons, en outre, que le Népal, en tant que zone de paix, pourrait représenter une importante contribution à la création d'une zone de paix dans l'ensemble de la région. La participation du Népal à la FINUL est une preuve supplémentaire de notre désir sincère de voir la paix instaurée dans toutes les régions du monde. Le Népal tient beaucoup à maintenir et à renforcer des relations amicales avec tous les pays du monde et, en particulier, avec les Etats voisins. Dans notre propre région, l'Asie du Sud, on peut constater une amélioration importante des relations entre les pays, sur la base de la bonne volonté, d'une coopération mutuellement avantageuse, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des uns et des autres, et d'un respect rigoureux du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des uns et des autres. Nous espérons et nous croyons que cette bonne volonté, cette coopération et cette compréhension mutuelle continueront à former la base des rapports entre les pays de la région.

335. La situation économique internationale n'est en aucune façon saine, stable ou prometteuse. Alors que la lutte pour instaurer le nouvel ordre économique international prend une importance croissante, les pays en développement ont exprimé leur préoccupation devant la lenteur des progrès accomplis dans la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international. La position des pays en développement se détériore constamment. Des contradictions, nées de la concentration de ressources économiques colossales dans un petit nombre de pays développés, ont élargi plus encore le fossé qui sépare le niveau de développement économique et le niveau de vie des pays développés et ceux des pays en développement. Ces derniers sont convaincus que la transformation structurelle du système économique international existant est la seule façon de sortir de la crise actuelle.

336. Dans les domaines du commerce et des transferts financiers, la réaction des pays développés n'a pas été positive quant au progrès rapide des pays en développement. En raison de barrières douanières et autres réductrices, les exportations de produits manufacturés et semi-manufacturés, en provenance de pays en développement n'ont pas accès aux marchés des pays développés. En outre, le recours croissant des pays développés au protectionnisme s'est encore traduit par des termes de l'échange défavorables aux pays en développement. Le résultat en est le déficit, sans cesse croissant, des échanges commerciaux et de la balance des paiements des pays en développement et l'accroissement inévitable de leur dette. Malgré un relèvement du flot d'assistance publique au développement, en termes réels, des pays développés vers les pays en développement, l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut des pays développés n'a pas encore été atteint, à de rares exceptions près.

337. Il est regrettable que l'on n'ait pas fait de progrès, aux deux conférences de négociations, en vue de la création

d'un fonds commun et que, en dépit de leur zppui verbal, certains pays développés continuent à s'opposer aux principes fondamentaux du fonds commun. Nous espérons que les négociations en vue de parvenir à des solutions communes pourront être menées à bien avant la fin de cette année.

338. Depuis la session du Conseil mondial de l'alimentation, tenue à Manille en 1977, on n'a constaté aucune amélioration en matière de production, de sécurité et de commerce dans le domaine alimentaire. Afin de permettre aux pays en développement d'atteindre le taux de croissance convenu pour leurs secteurs agricoles, à savoir au moins 4 p. 100 par an, les objectifs de l'assistance extérieure fixés par le Conseil mondial de l'alimentation doivent être atteints aussi rapidement que possible, et au plus tard en 1980.

339. Il est d'importance vitale que les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT connaissent une fin heureuse en 1978 et qu'elles tiennent pleinement compte des intérêts des pays en développement et de leurs besoins dans des domaines liés au commerce des produits agricoles. Nous espérons que les négociations peu concluantes, menées en vue de la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée des Nations Unies aboutiront à une conclusion heureuse sans plus de retard.

340. Malgré la prise de conscience croissante, à l'échelon international, des problèmes graves et urgents des pays en développement les moins avancés, ainsi qu'en témoignent diverses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, les mesures spéciales adoptées jusqu'à présent en leur faveur n'ont eu que des résultats négligeables. Leur taux de croissance, en termes de produit national brut par habitant, n'a été que de 0,4 p. 100 par an pendant la période 1970-1976, alors que le taux de croissance par habitant dans l'ensemble des pays en développement était de 2,7 p. 100 pendant la même période. Ainsi, la position des pays les moins développés est maintenant pire qu'elle ne l'était au début de la décennie.

341. Les mesures spéciales dans les domaines du commerce, des finances, de l'assistance technique et du développement infrastructurel, qui avaient été convenues à l'unanimité, y compris les dispositions pertinentes de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], n'ont pas été pleinement mises en oeuvre. Dans ce contexte, nous demandons instamment à la communauté internationale, notamment aux pays développés, de prendre d'urgence des mesures en vue d'améliorer sensiblement la position des pays les moins développés. Il est essentiel que, d'ici à 1980, le flot réel d'assistance aux pays les moins développés soit au moins doublé si l'on veut les aider à atteindre le taux minimal annuel de croissance de 3,5 p. 100 par habitant, en termes réels, comme le prévoit la Stratégie. Nous apprécions beaucoup les décisions prises par les Gouvernements de la Suède, du Canada, des Pays-Bas, de la Suisse et du Royaume-Uni d'alléger la charge de la dette des pays les moins avancés parmi les pays en développement, et nous souhaitons que d'autres suivent cet exemple.

342. En tant que pays en développement sans littoral, le Népal est particulièrement conscient du fait que l'absence

d'accès à la mer, ainsi que l'éloignement et l'isolement par rapport aux marchés du monde représentent un obstacle majeur au développement économique et social des pays en développement sans littoral. Ceux-ci sont doublement défavorisés, car la plupart d'entre eux comptent aussi parmi les pays les moins développés. On n'a pas trouvé de solutions adéquates pour les problèmes des pays en développement sans littoral, et la communauté internationale n'a pas encore pris de mesures concrètes et opérationnelles en leur faveur. Les résultats de la première Conférence pour les annonces de contributions au Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral ont été décevants. Nous sommes très reconnaissants aux pays qui ont fait de modestes contributions au Fonds, mais nous demandons instamment, une fois de plus, aux pays développés et aux autres donateurs éventuels de faire des contributions volontaires importantes afin que le Fonds puisse devenir opérationnel aussi rapidement que possible.

343. La responsabilité essentielle du développement des pays en développement incombe aux pays en développement eux-mêmes. Ils ne peuvent pas, cependant, s'acquitter de cette responsabilité s'il n'y a pas correspondance entre leurs efforts et une réalisation progressive des objectifs fondamentaux du nouvel ordre économique international. Les pays en développement ont clairement défini leur engagement catégorique à l'égard du règlement de toutes les questions de coopération économique internationale et de développement au moyen de négociations et de pourparlers. A cet égard, il convient de mentionner le Comité sur les questions économiques connu sous le nom de Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale ou Comité plénier. A notre avis, ce comité, établi pour exercer un contrôle et pour donner une impulsion politique aux négociations menées au sein de diverses institutions et organisations du système des Nations Unies, en attendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui doit se tenir en 1980, pour évaluer les résultats obtenus dans le règlement des problèmes économiques, devrait être tourné vers l'action et éviter de faire double emploi en se contentant d'être une autre instance consacrée aux débats.

344. Il faut, cependant, regretter que la première session de ce comité, qui a repris ses travaux au début de ce mois, ait abouti à une impasse quant à l'interprétation précise de son mandat. Nous voulons réaffirmer notre certitude que le Comité est suffisamment compétent pour parvenir à des conclusions acceptables pour tous grâce à la négociation.

345. Nous avons appuyé la résolution, adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale, sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies [résolution 32/197], qui est partie intégrante d'un effort plus large visant à remodeler l'économie mondiale, afin d'instaurer le nouvel ordre économique international. Nous saisissons cette occasion pour féliciter le nouveau Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, et nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de la tâche ardue qui l'attend.

346. La Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui a récemment terminé ses travaux à Buenos Aires, en Argentine, a offert de nouvelles possibilités de procéder à une plus large

évaluation du champ possible de la coopération mutuelle entre pays en développement. Nous espérons que le Plan d'action et les recommandations de cette conférence²⁹ seront effectivement mis en oeuvre. De même, les conférences des Nations Unies qui doivent avoir lieu prochainement — c'est-à-dire la cinquième session de la CNUCED, qui se tiendra à Manille au mois de mai prochain et la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui doit avoir lieu à Vienne l'an prochain — seront d'une importance considérable pour la solution d'une grande partie des problèmes urgents qui se posent dans le domaine du commerce et du développement ainsi que pour la mise au point des capacités scientifiques et technologiques des pays en développement. Nous attendons des résultats positifs de ces conférences.

347. Ma délégation se réjouit aussi de la résolution 1978/61, adoptée par le Conseil économique et social lors de sa deuxième session ordinaire de cette année, qui vise à réunir une conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles ou renouvelables. Il n'est guère nécessaire de souligner toute l'importance d'une telle conférence, tous les pays, en particulier les pays les moins développés, étant sévèrement affectés par le coût sans cesse croissant de l'énergie.

348. L'adoption d'une convention internationale sur le droit de la mer, générale et acceptable sur le plan universel, n'est malheureusement pas encore en vue. Ma délégation a répété, à maintes reprises, qu'une nouvelle convention sur le droit de la mer, pour être juste, équitable et honnête, doit refléter les préoccupations et les aspirations de tous les pays qui y deviendront finalement parties. Les progrès réalisés, jusqu'à présent, par la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer indiquent que le contraire a été fait. Le refus persistant du groupe d'Etats côtiers de reconnaître le droit du groupe des pays sans littoral et géographiquement désavantagés de participer, sur une base équitable, à l'exploitation des ressources vivantes de la zone économique des Etats côtiers adjacents et des Etats appartenant à la même région ou sous-région est une négation du concept d'héritage commun de l'humanité.

349. Le texte de négociation composite officieux, produit de quatre années de négociations intensives, indique très clairement que le contrôle, par les Etats côtiers, des ressources océaniques est déjà assez avancé, alors que les besoins et les droits des Etats sans littoral et géographiquement désavantagés sont ignorés, sans scrupule. Les prétendus droits souverains des Etats côtiers à une zone économique exclusive n'auront pour effet que d'élargir encore le fossé qui existe entre nations riches et pauvres et de créer un quatrième monde rassemblant les Etats les moins développés et les plus désavantagés.

350. Afin de ranimer le concept de plus en plus oublié d'héritage commun de l'humanité, ma délégation a eu l'occasion de présenter un projet de proposition intitulé "Le fonds d'héritage commun" lors de la septième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est tenue à Genève³⁰. Nous avons l'espoir

²⁹ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement*, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11), chap. I et II.

³⁰ Voir document A/CONF.62/65.

fervent que cette proposition, qui intéresse toute l'humanité et qui ne vise en aucune manière à servir que les intérêts des pays sans littoral et des pays géographiquement désavantagés, recevra l'appui le plus général.

351. De plus, en tant que pays en développement sans littoral, le Népal n'a cessé d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait que le désavantage qui pèse sur les pays sans littoral a eu un effet négatif sur la réalisation de nos objectifs et de nos buts de développement accéléré. Le droit au libre accès à la mer et à partir de la mer et le droit de transit sans obstacle pour une libre circulation des marchandises et des personnes sont d'une signification vitale pour les pays sans littoral. Nous espérons que ces préoccupations légitimes des pays sans littoral entreront en ligne de compte dans la nouvelle convention internationale sur le droit de la mer.

352. Lors de la reprise de la septième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a récemment pris fin, nous avons appuyé la déclaration faisant état de la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept, au sujet d'une législation unilatérale intéressant l'exploitation des ressources du sous-sol marin profond que plusieurs pays industrialisés sont en train d'adopter, ou envisagent d'adopter³¹. Nous lançons un nouvel appel à ces pays pour qu'ils fassent preuve de retenue et s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales pouvant affecter défavorablement les négociations en cours pour l'adoption d'une convention générale sur le droit de la mer.

353. La décision unanime de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies de célébrer, cette année, le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a fait ressortir l'importance que la communauté mondiale attache aux principes appréciés des droits de l'homme fondamentaux ainsi que de la dignité et de la valeur de la personne humaine, tels qu'ils sont inscrits dans la fameuse Déclaration ainsi que dans la Charte des Nations Unies. Le Népal a un profond respect pour les principes de la Déclaration, et il nous semble utile de relever ici que notre constitution garantit au peuple népalais, sans discrimination fondée sur le sexe, la caste, la croyance, la couleur ou la religion, ses droits et libertés fondamentaux. Ma délégation est, par conséquent, heureuse de s'associer à la communauté internationale pour célébrer le trentième anniversaire de la Déclaration.

354. Enfin, le rôle de plus en plus important que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer dans les affaires mondiales, en particulier pour l'établissement du nouvel ordre économique international, ainsi que pour le désarmement et le règlement des situations potentiellement explosives, traduit bien la confiance et l'espoir que les nations mettent en cette organisation mondiale. Tout en réaffirmant notre engagement à l'égard des idéaux et des principes de l'Organisation des Nations Unies, nous soulignons combien il est important de renforcer encore cette organisation mondiale, pour en faire un mécanisme encore plus propre à sauvegarder et à consolider la paix et la

sécurité ainsi qu'à promouvoir la coopération internationale, afin d'instaurer un ordre nouveau, fondé sur l'équité, la justice, la paix et une harmonisation des intérêts communs. Nous sommes profondément convaincus que la garantie effective de la paix et de la sécurité internationales dépend d'une Organisation des Nations Unies plus forte, traduisant la volonté collective et mobilisant la puissance des Etats Membres.

355. M. PATTERSON (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation jamaïcaine, de m'associer à ceux qui ont pris la parole avant moi pour féliciter M. Liévano de son élection à la présidence de la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes fiers qu'un représentant de notre région préside la présente session, à un moment si décisif des relations internationales. La déclaration éloquente qu'il a faite après son élection [*1^{re} séance*] atteste toute la connaissance qu'il a des problèmes auxquels nous devons faire face à la présente session, et tout l'intérêt qu'il porte à ces problèmes.

356. Je voudrais également rendre hommage au prédécesseur de M. Liévano, M. Lazar Mojsov, pour la sagesse et la compétence avec laquelle il a dirigé nos travaux au cours de la trente-deuxième session et des trois sessions extraordinaires.

357. Au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, nous tenons à dire notre profonde gratitude pour les efforts inlassables qu'il déploie, dans des conditions souvent fort difficiles, pour trouver des solutions aux nombreux problèmes critiques auxquels nous devons tous faire face.

358. Permettez-moi de souhaiter à mon tour la bienvenue aux Iles Salomon, le plus jeune Membre de notre organisation. L'Organisation des Nations Unies s'est ainsi rapprochée un peu plus de son but d'universalité. Nous espérons pouvoir être, bientôt, en mesure de souhaiter la bienvenue au sein de notre organisation aux territoires des Antilles qui souhaitent sincèrement accéder à l'indépendance et qui sont désireux d'assumer leurs droits et responsabilités sur le plan international.

359. Dans l'état actuel des relations internationales, nous avons désespérément besoin de trouver des solutions à un certain nombre de problèmes politiques et économiques majeurs. Il faut reconnaître, en même temps, qu'il devient de plus en plus nécessaire d'apporter des changements fondamentaux au système international, si nous voulons que la communauté internationale puisse survivre et prospérer dans les années à venir.

360. Les changements décisifs qui sont intervenus dans la dernière phase du processus de décolonisation constituent, en eux-mêmes, un tournant important de l'histoire. Ces événements s'inscrivent, en outre, dans une période caractérisée par de grands progrès de la science et de la technique, ainsi que par l'expansion rapide de l'économie mondiale. Cette évolution s'est produite contre la toile de fond d'une rivalité politique et idéologique intense, engendrée par les principaux systèmes d'alliance de la guerre froide.

361. Pendant cette période, le monde a été également ébranlé par de nouvelles forces intellectuelles et morales. En

³¹ Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. IX (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.V.3), 109^e séance plénière.

revanche, les forces de l'ancien ordre cherchent à résister à toute tentative importante de changement.

362. Bref, nous nous trouvons à une période critique de l'histoire du monde. Si nous n'avancons pas dans le sens du changement, nous serons nous-mêmes les auteurs de notre propre destruction. Nous ne pourrions aller de l'avant que si nous parvenons à un nouvel échelon de la coopération internationale.

363. Dans le domaine des droits de l'homme, des initiatives hardies et novatrices ont été prises. Cependant, un élément essentiel fait encore défaut, à savoir un mécanisme international reconnu pour appliquer les droits de l'homme. Dans ce but, il nous faut surmonter les différences existant entre les divers systèmes politiques et culturels et entre les différents états de développement économique et de sous-développement. Il faut reconnaître et appliquer, sans équivoque, les droits économiques et sociaux ainsi que les autres libertés fondamentales de l'homme.

364. Bien que ces conditions ne doivent pas nous empêcher de prendre des mesures pratiques lorsque la situation est particulièrement urgente, les solutions provisoires ne sauraient évidemment pas se substituer à une action internationale concertée. Seule une action concertée pourra éliminer les divergences d'opinion très dangereuses comme, par exemple, sur la question du terrorisme.

365. Au cours de la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale, un événement significatif s'est produit, lorsque les États Membres ont reconnu que l'heure était venue pour les Nations Unies d'examiner à nouveau le mécanisme et les procédures de l'Organisation pour traiter des questions concernant les droits de l'homme. Alors que certains pays développés s'écartent de la définition étroite et traditionnelle des droits de l'homme, nous pensons être parvenus à une acceptation générale du fait que les deux catégories de conception des droits de l'homme — l'une qui met l'accent sur les droits civils et politiques, et l'autre sur les droits économiques, sociaux et culturels — doivent être considérées comme étant inséparables et interdépendantes.

366. Mon propre gouvernement est extrêmement fier de sa politique intérieure et de sa politique étrangère, qui visent à assurer à l'ensemble de la population les conditions économiques et sociales fondamentales qui lui permettront de jouir pleinement des droits de l'homme.

367. L'année écoulée a été une période d'activité particulièrement intense dans le domaine des affaires sociales et économiques. L'élan à ce niveau d'activité a été donné par les très graves problèmes mondiaux, qui sont devenus encore plus complexes et insolubles. Les dimensions des problèmes auxquels nous avons à faire face et les conséquences qui en découleront pour les générations futures dépassent les frontières que l'homme a créées entre les riches et les pauvres de notre monde. Le point central de nos efforts pour résoudre ces problèmes doit être l'objectif, qui n'a pas besoin d'être qualifié, de l'instauration de la paix mondiale et de la croissance économique. Nous ne pouvons parvenir à cet objectif si nous tous ne comprenons pas les nouvelles structures économiques mondiales et les relations qui doivent être établies et si nous ne prenons pas les engagements nécessaires.

368. Il y a eu récemment un contraste marqué entre la quantité de discussions consacrées aux questions économiques et les expressions de sérieuses préoccupations dans tous les milieux, d'une part, et le peu d'accord véritable et de mesures constructives pour traiter de ces problèmes, d'autre part.

369. La situation est particulièrement claire lorsqu'il s'agit du dialogue et des négociations sur le nouvel ordre économique international. Sur ces questions, nous sommes presque parvenus à la stagnation — un dangereux état d'inaction qui pourrait avoir les conséquences les plus graves pour la communauté internationale. L'issue de tous nos efforts, au cours des quatre dernières années, et le peu de résultat de toutes les discussions et négociations indiquent clairement que nous ne sommes pas encore parvenus au point où des négociations complètes et réalistes peuvent s'engager.

370. Mon pays a mis toute sa confiance dans le système des Nations Unies; aucune autre institution n'a la crédibilité ni la capacité de prendre l'initiative et de mettre en oeuvre des décisions visant à parvenir à une justice économique dans les relations entre tous les pays. C'est cette conviction qui a soutenu nos efforts à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale pour mettre en place le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. Si le Comité sur le nouvel ordre économique international a été créé, c'est parce que nous étions tous déterminés à placer le dialogue sur ces questions dans le cadre du système des Nations Unies et à créer une enceinte capable d'assurer l'examen efficace des problèmes et la négociation.

371. Nous regrettons profondément que ce comité n'ait pas pu s'acquitter de sa tâche vitale. Toutefois, les récentes réunions du Comité ont peut-être montré que nous sommes prêts de regarder les choses en face, pour ce qui est du processus nécessaire à des discussions valables, et de rechercher un accord sur les problèmes concrets. Je suis convaincu que la plupart des personnes qui étaient présentes à cette réunion partagent mon point de vue. S'il en est ainsi, nous avons sans doute réalisé un progrès important. Ce serait fort heureux, car aucun de nous n'a d'autre choix en la matière. Nous devons aller de l'avant et faire face aux problèmes et aux pressions qui découleront inévitablement de la recherche d'une solution, même si cela s'avère difficile. Si nous n'y parvenons pas, nous risquons de déclencher une grave détérioration des relations internationales et de nous rendre coupables d'une négligence grave devant de sérieux problèmes.

372. A la suite de l'échec de ces réunions, les réactions qui se sont manifestées dans les capitales du tiers monde et dans les pays industrialisés ont révélé, pour la plupart, une inquiétude certaine quant à l'avenir des négociations. C'est pourquoi il y a tout lieu d'espérer que nos efforts tendant à l'établissement d'un cadre réaliste, dans lequel nous pourrions aller de l'avant, seront couronnés de succès.

373. Les récentes déclarations font état d'un rétrécissement du fossé qui nous sépare en ce qui concerne les fonctions du Comité. Cependant, il s'agit d'une question de fond et non pas de procédure. Notre assemblée, en tant qu'organisme suprême de l'Organisation des Nations Unies dans la prise de décisions, doit maintenant prendre les

mesures qui s'imposent pour éclaircir l'atmosphère une fois pour toutes, afin que le Comité puisse jouir d'une compétence indéniable dans l'accomplissement de sa tâche.

374. L'état critique actuel de l'économie mondiale et les besoins de la coopération et de la justice internationales requièrent que des mesures urgentes, spécifiques et concrètes soient prises, particulièrement en ce qui concerne les questions qui ont fait l'objet de discussions et qui ont trait à l'établissement du nouvel ordre économique international. Une telle action contribuerait à dissiper la conviction croissante de certains pays en développement que certains pays industrialisés sont décidés à faire obstacle au mouvement vers la restructuration du système économique mondial.

375. Ainsi pourrait être écarté ce sentiment d'impuissance, dont beaucoup sont atteints, face aux graves difficultés nationales et mondiales. Nous avons la possibilité de prendre de telles mesures. La reprise proposée de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, en novembre prochain, fournit une occasion de donner une nouvelle impulsion à la communauté internationale. Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général de la CNUCED pour chercher à harmoniser la position des pays développés et des pays en développement en ce qui concerne les objectifs et la structure du fonds commun. La gravité des questions relatives au commerce des produits de base apparaît clairement à la communauté internationale et on reconnaît de plus en plus qu'il faut prendre des mesures urgentes pour résoudre ces difficultés. Cela souligne le besoin d'une action allant dans la même direction que le Programme intégré pour les produits de base. Nous espérons donc qu'un accord pourra maintenant intervenir sur le fonds commun avant la fin de cette année.

376. Les problèmes de l'endettement des pays en développement ont des incidences graves tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Nous espérons que les accords conclus sur les questions de la dette à la réunion ministérielle du Conseil du commerce et du développement, en mars dernier, traceront la voie pour réaliser de nouveaux progrès dans ces négociations. Nous nous félicitons des actions prises par un certain nombre de pays industrialisés, pour annuler les dettes officielles des pays les moins développés et de certains autres pays en développement. Nous espérons que les négociations qui doivent être menées, à l'avenir, à la CNUCED permettront de conclure des accords pour alléger les problèmes de la dette massive des pays en développement. Une telle action augmenterait la capacité des pays en développement à résoudre leurs problèmes de développement national et de participation internationale.

377. Le transfert des ressources est un autre domaine requérant des mesures spécifiques, qui auraient des conséquences considérables du point de vue matériel.

378. A la présente assemblée générale, nous ne saurions négliger le fait que, depuis notre dernière réunion, le volume de l'aide officielle au développement, qui était resté bien en-deçà de l'objectif approuvé au niveau international, a baissé en termes réels comme en pourcentage du produit national brut combiné, au cours des 12 derniers mois.

379. Nous sommes convaincus qu'il faut trouver les moyens de rendre les activités du FMI et de la Banque mondiale plus conformes aux besoins de notre développement, ainsi qu'il a été prévu dans les dispositions pertinentes des propositions du nouvel ordre économique international.

380. En même temps, il faut reconnaître que, dans certains domaines, des progrès ont été réalisés. Les résultats de la récente Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui vient de se tenir à Buenos Aires, nous ont donné une foi bien nécessaire dans les perspectives de coopération dans le domaine économique international. Cependant, la coopération technique entre pays en développement n'est pas un phénomène nouveau. Elle n'apporte pas de nouvelle dimension à la coopération internationale pour le développement et elle n'aide pas à sortir de l'impasse des relations Nord-Sud, comme certains voudraient le suggérer. La coopération technique entre pays en développement est, par essence, une activité des pays en développement pour la création et la mise au point de leur confiance mutuelle et de leur autosuffisance nationale. Certes, il faudra l'appui éclairé des pays développés pour que cette coopération puisse réaliser son potentiel; cette question concerne les pays développés, étant donné que le mécanisme des Nations Unies doit être utilisé comme partie intégrante du mécanisme général à mettre en oeuvre pour que la coopération technique entre pays en développement fonctionne comme elle le doit. Les pays développés ont montré, à Buenos Aires, qu'ils étaient prêts à coopérer dans ces différents domaines.

381. La question de l'énergie a une place trop importante dans le développement international pour que nous continuions à la négliger. Comme ma délégation l'a souligné l'année dernière³², il faut une conservation efficace; il faut intensifier la recherche de nouvelles sources d'énergie traditionnelle, comme il faut également étudier de façon intensive l'énergie fournie par le soleil et le vent ainsi que les autres formes d'énergie renouvelables. Cette recherche doit être faite dans un cadre qui permettra aux pays en développement manquant d'énergie de financer les risques et le coût élevé des investissements nécessaires à cette exploration et d'en retirer les avantages. C'est dans ce contexte que mon gouvernement appuie les initiatives qui ont été prises pour une conférence internationale sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Je trouve difficile de croire qu'un effort commun de tous les participants au système des Nations Unies ne permettra pas d'arriver à des solutions logiques et efficaces pour la satisfaction de tous ces besoins, en ayant particulièrement présent à l'esprit le rapport crucial qui existe entre l'énergie et le développement.

382. Mon gouvernement attache la plus grande importance aux négociations menées à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous considérons que cette conférence fait partie intégrante du défi lancé à la communauté internationale pour la création du nouvel ordre économique international. Nous sommes décidés à mettre en place une autorité internationale des fonds

³² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières*, 15^e séance, par. 250 à 311.

marins, qui régleme l'exploration et l'exploitation des ressources des fonds marins comme patrimoine de l'humanité, au-delà des limites de la juridiction nationale.

383. La déclaration de principe, adoptée par les Nations Unies le 17 décembre 1970 [résolution 2749 (XXV)], consacrant ce patrimoine commun, qui doit être utilisé en tenant compte notamment des intérêts et des besoins des pays en développement, ne doit pas rester lettre morte. Beaucoup de temps et d'efforts, au prix de lourdes dépenses et de sacrifices importants consentis par les pays en développement, ont été consacrés à cette conférence et il est généralement reconnu par les participants aux négociations qu'une bonne part du travail difficile et complexe nécessaire pour mettre au point un traité complet, ainsi qu'il en a été décidé par l'Assemblée générale, a déjà été accomplie.

384. Le Gouvernement jamaïquain envisage donc, avec la plus grande inquiétude, l'adoption de mesures unilatérales pour l'exploitation de ces ressources, alors que les négociations se poursuivent. Il doit être clair que les conséquences de telles mesures pourraient sérieusement saper l'avenir de ces négociations et porter préjudice à leur conclusion.

385. Mon gouvernement en appelle donc à tous les Etats qui ont proposé et envisagé une action unilatérale pour qu'ils réfléchissent à nouveau et s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales, afin que la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer puisse avoir toutes les chances de conclure heureusement ses travaux dans un temps raisonnable.

386. Certains milieux ont admis peu à peu, et bien que parfois à contre-cœur, que les dispositifs institutionnels dont dispose la communauté internationale ne correspondent pas, à beaucoup d'égards, à ses besoins et, plus particulièrement, aux besoins de développement des pays en développement.

387. Le système des Nations Unies a entrepris un effort de restructuration de ses secteurs social et économique, selon les grandes lignes approuvées lors de la dernière Assemblée générale [résolution 32/197]. Ma délégation a accueilli avec satisfaction la nomination du Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, fonction qui, à notre sens ainsi qu'à l'avis d'autres pays en développement, répond à une nécessité. Nous sommes convaincus que ce département, ainsi que la personnalité éminente qui se trouve à sa tête, disposeront de la liberté d'action et des moyens nécessaires pour leur permettre de remplir le rôle décisif qui leur incombe.

388. Lors de la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale, de nombreux pays en développement, dont le mien, ont joué un rôle actif et exprimé clairement leur opinion selon laquelle la restructuration entreprise doit suivre de près l'établissement du nouvel ordre économique international. Nous sommes convaincus que, pour être efficace, l'effort de restructuration en cours doit permettre au système des Nations Unies d'apporter une contribution significative à la réalisation du nouvel ordre économique international. La primauté de l'Assemblée générale, en tant que forum du niveau le plus élevé où toutes les questions

importantes sont finalement discutées, demeure une nécessité absolue.

389. La Jamaïque considère avec inquiétude ce qui semble être un effort renouvelé, de la part de certaines grandes puissances, pour rétablir et consolider des relations néo-colonialistes en Afrique. Mais, l'histoire des luttes anticolonialistes en Afrique, particulièrement celles qui se sont déroulées au cours de cette décennie, montre une intolérance profonde à l'égard de la domination impérialiste, de même qu'elle apporte la preuve du courage, de la capacité et de la volonté d'agir contre une telle domination. Le moment est venu de s'unir pour toutes les forces qui souhaitent l'émancipation politique et économique de l'Afrique.

390. L'initiative prise en vue de la détente en Europe a été l'un des quelques signes encourageants qui montrent que les grandes puissances sont désireuses de coopérer pour réduire les tensions.

391. Néanmoins, une telle coopération demeure limitée à l'Europe, cependant que les rivalités de ces mêmes puissances, ailleurs qu'en Europe, donnent naissance sans arrêt à des tensions nouvelles dans d'autres parties du monde, notamment en Afrique.

392. Les progrès limités qui ont été réalisés dans le domaine du désarmement et la nécessité d'aborder ce problème avec la conscience totale de l'urgence qu'il revêt, ont été reconnus et ont été à l'origine de la dixième session extraordinaire sur le désarmement. Les préparatifs intensifs et le haut niveau des représentations ont permis d'espérer que des progrès seraient réalisés, grâce à un effort collectif pour arrêter la course aux armements et en renverser le cours. A bien des égards, les résultats de cette session n'ont pas répondu aux espoirs et à l'attente de la plupart d'entre nous. A notre avis, un programme d'action plus concret et plus réel, en ce qui concerne notamment le désarmement nucléaire, aurait donné les plus grandes assurances de progrès réels. Mais l'ambiguïté de certains des points principaux du Programme d'action adopté [résolution S-10/2, sect. III] indique l'absence de compromis sincère et manifeste un engagement limité.

393. Nous estimons, cependant, que l'adoption d'un document par consensus a constitué un succès réel. Il s'agit maintenant de savoir si les intentions déclarées, qui figurent dans le Document final, se traduiront dans les actes.

394. L'élimination de la menace de guerre nucléaire devrait commencer, à présent, par l'arrêt des essais d'armes nucléaires; ce serait un premier pas vers le désarmement nucléaire et un progrès décisif dans la réalisation d'un désarmement général et complet. Le processus devrait être mis en oeuvre sans délai.

395. Nous soulignons, une fois encore, que la poursuite de la tendance actuelle à l'escalade dans la course aux armements met en danger la paix et la sécurité et gaspille les ressources dont nous avons un si grand besoin pour le développement. A cet égard, nous nous félicitons de l'attention apportée dans ce domaine aux délibérations de la session extraordinaire et nous attendons avec intérêt l'adoption de mesures efficaces susceptibles de conduire au

transfert des ressources, qui se perdent dans l'accumulation des armements, au soulagement de la pauvreté et à la promotion du bien-être économique.

396. Lorsque l'existence même de l'humanité est en jeu, seule une application déterminée de la volonté politique peut résoudre des problèmes en apparence insolubles. C'est ce que le monde a appris des récentes expériences dans notre propre région, lorsque la compréhension mutuelle et la volonté politique ont abouti aux Traités du canal de Panama. Lors de la quinzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, à Khartoum, et lors de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à Belgrade, des problèmes explosifs ont été rendus moins dangereux grâce à la manifestation exemplaire d'une bonne volonté internationale.

397. Mon gouvernement espère qu'une situation analogue s'instaurera au Moyen-Orient, qui constitue l'un des problèmes internationaux les plus anciens et les plus complexes que la communauté internationale doit encore résoudre. Un règlement durable exige à tout le moins la reconnaissance mutuelle et le respect par les parties intéressées de leurs aspirations légitimes. Cela exige, avant tout, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à sa patrie, le retrait des Israéliens des territoires occupés et la reconnaissance du droit de l'Etat d'Israël à l'existence.

398. Bien que les conditions fondamentales d'un règlement au Moyen-Orient soient parfaitement connues, certains voudraient encore croire qu'un règlement peut être obtenu sans aborder totalement tous ces problèmes. Cela ne saurait être. En outre, il est tout aussi évident que, malgré des initiatives personnelles courageuses, aucune solution ne pourra intervenir sans la participation de toutes les parties intéressées aux négociations et sans l'appui de la communauté internationale tout entière.

399. La Jamaïque continue à considérer que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité constituent le cadre indispensable à un règlement du différend. Tout accord qui ne se conformerait pas à ces principes ne saurait aboutir à une paix durable dans la région.

400. Une autre cause de préoccupation est l'impasse de Chypre. Les résolutions des Nations Unies n'ont toujours pas été respectées et l'occupation étrangère continue. La situation à Chypre devient rapidement l'exemple de l'échec de la communauté internationale à traduire ses décisions en actes. Des efforts renouvelés en vue d'un dialogue réaliste sont indispensables, si nous ne voulons pas que les lignes de démarcation provisoires qui existent dans ce pays deviennent permanentes.

401. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, malgré les efforts déployés par la communauté internationale, Belize n'ait pas encore accédé à l'indépendance. Il est intolérable que le peuple de ce pays se voie depuis si longtemps refuser le droit à l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination. L'accession de Belize à l'indépendance dans la sécurité, avec la garantie de son intégrité territoriale pleine et entière, aurait dû être réalisée depuis longtemps.

402. Nous déplorons les pressions étrangères et les menaces auxquelles Belize a été soumis, et qui ont constitué l'obstacle majeur à l'accession rapide de ce pays à l'indépendance. Nous engageons les Membres de notre organisation, les puissances coloniales et les autres parties intéressées à saisir l'occasion qui leur est offerte de s'assurer que les résolutions adoptées au cours des dernières années sur la question seront rapidement mises en oeuvre.

403. Il n'est pas d'échec plus regrettable, dans la coopération internationale, que notre incapacité à mettre un terme au système odieux de dégradation humaine et raciale que constitue l'*apartheid*. Les maux causés par l'oppression raciste en Afrique australe sont reconnus par chaque être humain sincère, seuls les récalcitrants peuvent nier que la communauté internationale a le devoir d'éliminer cette oppression. Malheureusement, la coopération entre l'Afrique du Sud et certains intérêts primordiaux a contribué à intensifier l'oppression des Noirs dans ce pays.

404. Que ceux qui ont le pouvoir de changer, maintenant, ce système reconnaissent que seul un effort concerté et sans équivoque permettra d'éliminer cette honte qu'est l'oppression raciste en Afrique du Sud.

405. La Jamaïque considère que la situation actuelle en Afrique australe est d'une extrême gravité. Les signes encourageants, qui indiquaient que la coopération internationale en Namibie et au Zimbabwe avait fait quelques progrès, disparaissent rapidement.

406. Nous nous réunissons alors que les nuages de la tempête s'accumulent d'une façon plus menaçante encore; et que constatons-nous? Nous constatons que, après une nouvelle année d'efforts diplomatiques de la part de certains membres de la communauté internationale, après que des assurances ont été données concernant la viabilité d'un "accord international", après plus d'une décennie d'apaisement et de compromis, après tout cela, le peuple du Zimbabwe ne se trouve pas aujourd'hui en présence d'une promesse de paix juste et durable, mais devant la perspective grandissante d'un terrible différend.

407. Ma délégation s'associe à ceux qui se prononcent en faveur d'une réunion de tous les groupements politiques intéressés. Nous sommes aussi inquiets de voir que la solution tarde tellement. En attendant, le régime illégal minoritaire continue à se livrer à des actes d'agression non seulement contre le peuple du Zimbabwe, mais aussi contre les Etats voisins. Les attaques récentes lancées contre le Mozambique ne représentent qu'un incident dans une longue série d'événements, au cours desquels le régime raciste minoritaire s'est efforcé d'intimider ses voisins, de les décourager d'aider leurs frères du Zimbabwe et de généraliser le conflit.

408. La communauté internationale ne saurait attendre plus longtemps. Nous devons, avant qu'il ne soit trop tard, trouver le courage moral et politique nécessaire afin d'exercer la sorte de pression internationale à laquelle les régimes racistes ne sauraient résister.

409. En l'absence de progrès réels vers une solution, mon pays continuera à appuyer sans hésiter la lutte armée contre la tyrannie raciste. Nous souhaitons un règlement négocié,

mais nous ne l'accepterons pas au prix de l'injustice. Une solution juste au Zimbabwe doit, sans qu'aucun compromis soit possible, se fonder sur la disparition totale de la tyrannie du régime minoritaire et sur la pleine accession au pouvoir du gouvernement par la majorité du peuple de ce territoire.

410. Au même moment où notre préoccupation à propos des événements qui se produisent en Rhodésie du Sud s'accroît de jour en jour, nous sommes confrontés à ceux, non moins désastreux, qui se déroulent en Namibie. Nous nous sommes réjouis de la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue sur la Namibie plus tôt cette année, de l'acceptation par le Conseil de sécurité du plan occidental et de l'envoi, par le Secrétaire général, de son représentant spécial dans la région en difficulté. Maintenant, le régime sud-africain haïssable a, une fois de plus, brisé les espoirs de ceux qui croyaient qu'un tel système pouvait se conduire honnêtement.

411. L'Organisation des Nations Unies a le mandat et l'obligation d'assurer l'application efficace de ses décisions sur la Namibie. Maintenant, plus que jamais, une responsabilité écrasante appartient aux grandes puissances, celle d'obliger l'Afrique du Sud à observer le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, de façon que soient garantis au peuple namibien les droits réels du gouvernement par la majorité. Le rôle de ces puissances en faveur de la justice peut être décisif.

412. L'annonce que le régime de Pretoria entendait mettre en oeuvre son plan pour des élections en Namibie, sans la supervision et le contrôle des Nations Unies, est un exemple supplémentaire du défi effronté et calculé que ce pays lance à notre organisation. Mais, réflexion faite, pourquoi l'Afrique du Sud ne continuerait-elle pas à proclamer son défi à l'égard des Nations Unies ? Et quelle a été la réponse de l'Organisation et, particulièrement, du Conseil de sécurité ? Simplement de donner une "tape sur la main" à l'Afrique du Sud et de décider de se réunir à nouveau si de nouveaux actes de violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses voisins se produisaient. Que pourrait encore faire l'Afrique du Sud pour que certains membres permanents du Conseil de sécurité reconnaissent la nécessité d'imposer les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte ?

413. Ma délégation demeure fermement convaincue que le peuple de la Namibie doit pouvoir déterminer son propre avenir, que des élections libres, avec la participation de la SWAPO, doivent avoir lieu sous la supervision et le contrôle des Nations Unies; qu'il faut se débarrasser de l'intimidation à laquelle se livre l'Afrique du Sud; et, surtout, que la Namibie doit pouvoir accéder à l'indépendance avec la garantie de son intégrité territoriale. Voilà ce qui est dû — et plus encore — depuis longtemps. L'isolement complet du régime sud-africain devrait être maintenant recherché de façon effective.

414. Une mesure importante serait la mise au point la plus rapide possible d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports, conformément aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale.

415. En examinant différentes questions, j'ai fait allusion à la nécessité du maintien de la paix et de la sécurité dans le

monde. Permettez-moi de dire, maintenant, qu'à notre avis la paix n'est pas seulement l'absence de conflits militaires, non plus qu'un intermède entre des guerres. Pour être réelle, la paix doit assurer la croissance harmonieuse et le développement des peuples sur les plans politique, social, culturel, économique, et elle doit être universellement indivisible. Elle ne peut être réalisée dans une atmosphère de domination politique ou économique.

416. Les problèmes auxquels cette assemblée se trouve confrontée, tant sur le plan politique que sur le plan économique, n'ont jamais été plus graves ni plus menaçants et le besoin d'y trouver des solutions n'a jamais été plus urgent. La clef réside dans un plus grand engagement envers la coopération internationale, la justice économique et la paix. Est-il illusoire d'espérer que cette trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies aidera le monde à trouver la réponse ?

417. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse.

418. M. MONTIEL ARGÜELLO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Ministre des affaires étrangères du Venezuela a fait allusion à l'histoire de mon pays [14^e séance], remontant en arrière d'un demi-siècle, et il s'est livré à toute une série d'exagérations et de distorsions; il a même mentionné l'assassinat d'un journaliste, crime qui n'avait aucun caractère politique et que nous avons tous condamné. Je ne parlerai pas de l'histoire de son pays au cours de la même période.

419. Concernant les événements récents, je ne voudrais pas abuser de la patience de cette assemblée; en effet, ces événements ont reçu une très grande publicité et le Ministre des affaires étrangères de mon pays y a fait allusion dans sa déclaration devant l'Assemblée générale [11^e séance].

420. Je me contenterai de dire que des groupes subversifs et terroristes ont essayé de troubler l'ordre et d'usurper le pouvoir constitutionnel. Ces groupes n'ont pas participé aux dernières élections populaires. Ils se sont efforcés d'obtenir par la force ce qu'ils savaient ne pouvoir acquérir par le moyen du processus électoral.

421. Pour rétablir l'ordre, le Gouvernement constitutionnel du Nicaragua a dû faire appel à la force publique. Celle-ci a agi avec la modération la plus grande et les violations des droits de l'homme qui ont pu se produire n'ont pas été de leur fait, mais de celui des groupes terroristes subversifs. Il est très facile de parler de villes détruites, de mitraillage de vieilles images sacrées, d'extermination de la population civile et d'attribuer ces actes au gouvernement; quant à dire que des mercenaires ont été recrutés aux Etats-Unis, cela est encore plus que de la facilité : c'est une déformation des faits, qui a été démentie par le Département d'Etat de ce pays lui-même.

422. A la demande, précisément, du Gouvernement vénézuélien, une réunion des Ministres des affaires étrangères des Etats américains a été convoquée il y a quelques semaines; elle a achevé ses travaux en adoptant une

résolution³³ que mon pays considère comme équilibrée et dénuée de passion, mais qui ne paraît pas avoir satisfait le Venezuela.

423. En même temps, le Venezuela a porté plainte devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, en demandant d'urgence une réunion pour examiner la situation au Nicaragua, affirmant que celle-ci constituait une menace pour la paix et la sécurité dans la région. Le Conseil de sécurité n'a pas répondu à cette demande.

424. Maintenant, tant l'intervention du Ministre des affaires étrangères du Venezuela que le message que le Président de son pays a adressé à l'Assemblée générale [voir A/33/275] apparaissent sous un jour nouveau. Nous ne comprenons pas le motif de cette véritable offensive diplomatique qui, chaque fois qu'une initiative échoue, en lance une nouvelle et qui a été entreprise précisément lorsque l'offensive terroriste a échoué.

425. Je ne voudrais pas mentionner des arguments de politique intérieure vénézuélienne pour ne pas susciter une intervention du genre de celle que je critique. Je voudrais seulement dire que l'attitude du Venezuela affaiblit le système interaméricain, sur une question de caractère purement régional. Le Venezuela se présente, en chaque occasion, comme le ferme défenseur de ce système, mais ce ne sont là que des paroles et les faits prouvent le contraire. Ou, peut-être, la dévotion n'existe-t-elle que lorsque le système accepte la même opinion que celle du Venezuela et non lorsque le système s'en écarte parce qu'il la trouve équivoque. Entre-temps, l'attitude du Venezuela compromet le succès de l'action amicale entreprise par divers pays américains, dont le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis [14^e séance] a parlé ce matin; ces pays essaient de contribuer au maintien de la paix au Nicaragua.

426. Le Venezuela ne s'intéresse sans doute pas au maintien de la paix et voudrait bien plutôt faire échouer cette action amicale et laisser persister les troubles. Le Président du Venezuela aime certainement la paix dans son propre pays et a su réprimer les guérillas avec fermeté. J'ai entre les mains un journal de Caracas qui contient des déclarations faites il y a quelques mois par le président Pérez, et dans lesquelles il rappelle qu'il a, en sa qualité de ministre de l'intérieur, dirigé la lutte contre les guérilleros et que cette lutte a été couronnée de succès. Et, plus loin, il dit : "Lorsque je m'en irai, je laisserai la situation nette. Lorsque je quitterai la présidence, il ne restera pas dans le pays un seul guérillero". Mais ce qu'il a fait dans son pays, il ne veut pas que cela se fasse dans les autres. Cela représente une duplicité qui ne saurait s'expliquer.

427. Mon pays est d'accord pour rechercher une solution démocratique et constitutionnelle en écoutant la volonté de la majorité du peuple nicaraguayen. Je ne pense pas qu'il faille mettre des obstacles, quelle que soit l'intention — comme semblent vouloir le faire certains pays —, aux efforts déployés pour trouver ces solutions. Mon gouvernement est contre le terrorisme et la violence et, à ce propos, je voudrais citer à nouveau le président Pérez, qui a

dit lors de l'entrevue dont je viens de parler : "J'ai eu le courage de démontrer que nos gouvernements démocratiques ne se laissent pas renverser par la violence et la guérilla."

428. M. PONCE (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Les déclarations faites ici par le Président du Costa Rica, Rodrigo Carazo [11^e séance], pays victime de l'agression de Somoza; la lettre qui a été adressée au Président élu de l'Assemblée générale, par les chefs d'Etat du Venezuela et de la Colombie, à propos des nombreuses violations des droits de l'homme au Nicaragua, lettre qui a été portée hier à l'attention de tous les membres de l'Assemblée [A/33/275]; les dénonciations faites par les ministres des affaires étrangères du Mexique, du Panama et de Cuba, et celle qu'a faite ce matin le Ministre des affaires étrangères du Venezuela en ce qui concerne l'horreur et l'étendue du massacre perpétré par Somoza et ses hommes de paille contre le vaillant peuple nicaraguayen, tout cela représente la réponse que donne le Venezuela aux paroles prononcées par le représentant de la famille Somoza, qui ne peut parvenir à jeter un voile, pour tenter de les faire passer comme légaux, sur les actes du groupe de gouvernants qui se sont emparés du pouvoir au Nicaragua, il y a 45 ans, par la violence et qui, aujourd'hui, revenant aux mêmes méthodes, massacrent une population innocente et sans défense, qui a choisi de se soulever pour supprimer la barbarie incarnée par la dynastie Somoza. Cette situation est encore plus embarrassante pour les représentants de la tyrannie après la lettre adressée, hier, au Président de l'assemblée par l'Ambassadeur du Nicaragua, Enrique Pangua Fernández, qui est accrédité auprès de l'Organisation des Nations Unies.

429. Ce document, le premier de nombreux autres témoignages que de respectables citoyens nicaraguayens fourniront sur le génocide qui a lieu dans ce pays, contient des révélations que, si le Président me le permet, je citerai pour qu'elles figurent dans les annales de notre organisation :

"Au nom du peuple du Nicaragua, je dénonce la disparition de centaines de paisibles paysans nicaraguayens, ainsi que la torture et l'assassinat d'innombrables citoyens, dans les prisons de la dictature, à Managua et dans d'autres villes du pays.

"Je dénonce la répression criminelle et systématique à laquelle s'est livré le régime de Somoza pour étouffer l'indignation de la population après que les sbires somozistes eurent assassiné dans les rues de Managua le docteur Pedro Joaquín Chamorro, en en faisant ainsi un martyr des libertés publiques au Nicaragua.

"Je dénonce la complicité du système judiciaire corrompu de la dictature, qui a dissimulé les véritables auteurs de ce crime si répugnant.

"Je dénonce l'assassinat sauvage des habitants du quartier de Monimbó, dans la ville de Masaya, berceau de l'artisanat national, bastion de la grandeur de notre prestige indien, symbole sacré du peuple nicaraguayen.

"Je dénonce les profanations de nos temples et les brimades à l'égard des ministres de l'Evangile du Christ, en flagrante opposition aux sentiments religieux du peuple nicaraguayen.

³³ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12861.

"Je dénonce les mitraillades et les bombardements aveugles commis par l'aviation militaire de la tyrannie contre la population civile des villes de Massaya, de León, de Chinandega, de Jinotepe, de Diriamba, de Rivas et d'Estelí.

"Je dénonce la destruction presque totale de Massaya et d'Estelí, cette dernière ville ayant eu droit au titre peu enviable de "Guernica de l'Amérique".

"Je dénonce l'exécution, sans jugement, d'adolescents, de femmes et d'enfants dans les rues de León, de Chinandega et d'Estelí.

"Je dénonce les actes de cruauté des forces de répression, dont la barbarie est allée jusqu'à mitrailler les ambulances de la Croix-Rouge, alors qu'elles étaient en train de porter secours.

"Je dénonce le recrutement et l'emploi de mercenaires étrangers aux fins de se livrer au génocide du peuple nicaraguayen.

"Je dénonce l'attitude partielle de certaines médias importantes des Etats-Unis qui évitent de mentionner le fait irréfutable que, parallèlement à la lutte armée - à laquelle elles attribuent systématiquement certain rapport idéologique -, s'est développé au Nicaragua un mouvement civique et démocratique visant à renverser la dictature et qui a l'appui de toutes les forces vives de la société nicaraguayenne.

"Je dénonce la complicité tacite de ceux qui, au cours des 44 dernières années, ont établi, appuyé et perpétué la dynastie Somoza et qui, à présent, proclament une neutralité à laquelle aucun Nicaraguayen qui se respecte ne saurait croire. Je dénonce, également, l'inquiétude fausse et non fondée que ces mêmes secteurs expriment, en ce sens que le mouvement civique et démocratique que

soutient le peuple du Nicaragua peut conduire à une situation extrême.

"Je dénonce l'hypocrisie puritaine de ceux qui parlent des droits de l'homme et se taisent devant le génocide commis par la tyrannie somoziste à l'égard du peuple nicaraguayen.

"Je dénonce les plans du dictateur Anastasio Somoza d'abandonner apparemment le pouvoir en 1981 pour satisfaire les prétentions dynastiques de son fils qui prendra, à cette date, le commandement des forces armées.

"En faisant ces dénonciations, je suis le porte-parole de la volonté unanime du peuple nicaraguayen : "Que s'en aille Somoza ! " Qu'il s'en aille et nous laisse vivre en paix pour que nous puissions reconstruire notre pays et en faire une véritable démocratie dont tous les Nicaraguayens puissent se sentir fiers !

"Enfin, il convient de se demander si le monde restera indifférent devant la sinistre perspective de voir encore des milliers et des milliers de Nicaraguayens exterminés par l'atroce fléau de la guerre, auquel fait allusion le préambule de la Charte des Nations Unies; si l'on permettra impunément que se répètent les événements dantesques qui se sont produits à Masaya, León, Chinandega et Estelí, pour satisfaire l'ambition de celui qui prétend gouverner le Nicaragua comme son patrimoine personnel, en se retranchant derrière une constitution qu'il ne respecte que conformément à ses propres intérêts."

430. Tôt ou tard, la voix puissante du grand Rubén Darío claironnera, par celle du peuple du Nicaragua, l'avènement de la liberté acquise par le sang de ses meilleurs fils.

La séance est levée à 19 h 45.